

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Le jeudi 9 juin 2016, de 8 h à 8 h 30 par conférence téléphonique

Coordonnées afin de joindre la conférence téléphonique : **1-866-827-6872**, code de conférence : **9939143#**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour			- Ordre du jour
2.	Nomination au poste de directrice de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail (DRBST) ;			-CV -Résolution
3.	Levée de la séance			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

JEUDI 9 JUIN 2016, DE 8 H À 8 H 30

Par conférence téléphonique

Membres présents

Sonia Bélanger
Nicole Damestoy
François Desbiens
Danièle Dulude
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Annie Bourgeois
Jérôme Di Giovanni
Pierre Fournier
Sylvia Kairouz
Lyne Jobin
Carole Lalonde

Secrétaire du conseil

Michèle Beaupré Bériau

Invitée

Natalys Bastien

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES RISQUES BIOLOGIQUES ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (DRBST)

M. Denis Marion, vice-président du conseil, invite M^{me} Nicole Damestoy, présidente-directrice générale de l'Institut, à présenter la candidature retenue à la suite du processus de sélection pour le poste de directrice scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail.

Suivant la demande du D^r Marc Dionne de quitter ses fonctions à titre de directeur scientifique à la Direction des risques biologiques et de la santé au travail, l'Institut a procédé à l'affichage du poste tant à l'interne qu'à l'externe, soit à l'ensemble du territoire canadien à la suite de la suggestion des chefs des départements cliniques. Plusieurs candidatures ont été reçues.

M^{me} Damestoy rappelle la composition du comité de sélection, formé du président du comité des ressources humaines, de la vice-présidente aux affaires scientifiques, du responsable du service provincial au Département de santé publique du CHU de Québec et d'elle-même. Elle souligne la participation pour la première fois du chef de département clinique à toutes les étapes du processus de sélection.

D^{re} Patricia Hudson s'est clairement démarquée lors des entrevues de sélection. Elle est détentrice d'une maîtrise en santé publique, santé maternelle et de l'enfance de l'Université Columbia et de certificats de spécialiste en santé communautaire du Collège des médecins du Québec et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Riche de près de 30 ans d'expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont plus de 11 années dans des fonctions de leadership en santé publique, D^{re} Hudson a su démontrer en entrevue sa vision stratégique du positionnement de l'Institut dans ce secteur d'activités et son ouverture à travailler en collaboration avec le Laboratoire de santé publique du Québec et les autres partenaires.

M^{me} Damestoy mentionne qu'elle a eu l'occasion, ainsi que D^{re} Jocelyne Sauvé, de constater la qualité de son travail lorsqu'elle oeuvrait à la Direction de santé publique de Laval et par la suite à la Direction de santé publique de la Montérégie. D^r François Desbiens, président du comité des ressources humaines, souligne le bagage scientifique de D^{re} Hudson et appuie sa candidature.

Le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination de la D^{re} Patricia Hudson à titre de directrice scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail.

Sur proposition dûment formulée par D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par D^r François Desbiens, la nomination de D^{re} Patricia Hudson à titre de directrice scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail est adoptée à l'unanimité. La nomination sera effective à une date devant être déterminée par la présidente-directrice générale.

RÉSOLUTION # 2016-06-09/01

Nomination d'un cadre supérieur au poste de directrice scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail

ATTENDU la démission de D^r Marc Dionne du poste de directeur scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail ;


ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du président du comité des ressources humaines du conseil d'administration, de la vice-présidente aux affaires scientifiques et du chef du service provincial au Département de santé publique du CHU de Québec, recommande au conseil d'administration de nommer D^{re} Patricia Hudson à titre de directrice scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

De nommer D^{re} Patricia Hudson à titre de directrice scientifique de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail. Cette nomination sera effective à une date devant être déterminée par la présidente-directrice générale.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 8 h 30 sur proposition de M^{me} Danièle Dulude, appuyée par M^{me} Céline Plamondon



Michèle Beaupré Bériau
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 13 juin 2016

AVIS DE CONVOCATION

98^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : Le mercredi 22 juin 2016

Heure : 12 h 15

Lieu :

- 190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal

Par visioconférence :

- 945, avenue Wolfe, salle A5-45

Repas : Wolfe : salle A3-67, Crémazie : RC-03A

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			-Ordre du jour
2.	Déclaration d'intérêts ;			
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2016 ;		5 min	-Procès-verbaux (2)
4.	Suites du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2016 ;		5 min	
5.	Rapport de la présidente-directrice générale ;		15 min	-Rapport -Faits saillants
6.	Affaires scientifiques :		45 min	-État de situation
	6.1 Bilan annuel des ententes découlant de la Politique sur les collaborations hors Québec ;	Information		-Bilan
	6.2 Rapport annuel des ententes découlant de la Politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement;	Information		-Rapport
	6.3 Projet de contrat d'affiliation avec l'Université Laval;	Décision		-État de situation -Contrat -Résolution

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	6.4 Entente tripartite MSSS-INESSS-INSPQ sur le dépistage	Décision		-Entente
7.	Affaires administratives :			
	7.1 Rapport du comité d'audit :		30 min	
	7.1.1 Approbation des états financiers 2015-2016 ;	Décision		-Présentation -États financiers -Résultats audit -Résolution
	7.1.2 Désignation d'un cosignataire des états financiers ;	Décision		-Résolution
	7.1.3 Liste des contrats de plus de 25,0 K\$;	Information		-État de situation -Annexe
	7.2 Rapport du comité des ressources humaines :		40 min	
	7.2.1 Adoption de la Politique sur la gestion de la prévention et de la promotion de la santé et de la sécurité du travail ;	Décision		-État de situation -Politique
	7.2.2 Adoption de la Politique de promotion de la civilité, de prévention et de traitement du harcèlement et de la violence en milieu de travail ;	Décision		-État de situation -Politique
	7.2.3 Adoption du mandat préliminaire pour les négociations de conventions collectives 2015-2020 ;	Décision		-État de situation -Résolution
8.	Affaires corporatives :			
	8.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique :		30 min	
	8.1.1 Formation des membres du conseil – programme ;	Décision		-État de situation -Programme
	8.2 Nomination de deux membres du comité d'éthique de santé publique et renouvellement du mandat du président du comité ;	Décision		-État de situation -Lettre candidate professionnelle -C.V. (3) -Résolution
	8.3 Adoption du Rapport annuel de gestion 2015-2016 ;	Décision		-Rapport
9.	Période de questions ;			

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
10.	Dépôt de documents – Comptes rendus des réunions des comités ;			-Comptes rendus (3)
11.	Échanges à huis clos : 11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec : 11.1.1 Attentes signifiées 2016-2017 à la présidente-directrice générale – proposition d'indicateurs de résultats ; 11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Décision	30 min	-Attentes signifiées -Attentes gouvernementales
12.	Divers : 12.1 Journées annuelles de santé publique – l'effet multiplicateur et Colloque francophone international de villes et villages en santé et Villes santé de l'OMS – Novembre 2016 ;	Information		-Programme JASP -Programme colloque RVVS
13.	Prochaine séance ;			
14.	Levée de la séance.			

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MERCREDI, LE 22 JUIN 2016, DE 12 H 15 À 16 H 30

**945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec
190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal**

Membres présents :

- Sonia Bélanger
- Annie Bourgeois
- Nicole Damestoy
- François Desbiens (en visioconférence)
- Jérôme Di Giovanni
- Danièle Dulude
- Sylvia Kairouz
- Carole Lalonde (en visioconférence)
- Carole Larouche
- Denis Marion
- Céline Plamondon
- Jean-Pierre Trépanier

Membres absents :

- Pierre Fournier
- Lyne Jobin

Secrétaire du conseil : Michèle Beaupré Bériau

Invités :

- Natalys Bastien
- Claude Bernier
- Josée Morisset
- Alain Poirier

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Danièle Dulude, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le vice-président du conseil et président d'assemblée, M. Denis Marion, informe les membres que lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, il a été convenu de proposer l'ajout d'un point statutaire aux ordres de jour du conseil, soit celui de la déclaration d'intérêts. En effet, il est reconnu, dans les bonnes pratiques de gouvernance, de permettre aux membres du conseil d'exprimer leurs intérêts à la suite de la présentation de l'ordre du jour. Le comité propose également d'utiliser les termes de séance ordinaire et séance extraordinaire. Les propositions du comité sont accueillies favorablement.

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré pour la présente séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 11 mai 2016 est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Céline Plamondon.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 9 juin 2016 est adopté à l'unanimité sur proposition de D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Carole Larouche.

4. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2016

À la suite des échanges sur le taux de titularisation lors de la séance du 11 mai dernier, M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, donnera les explications sur le nombre distinct d'ETC présenté dans les différents tableaux. Cette mise au point aura lieu lors du rapport du comité des ressources humaines au cours de la présente séance.

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres du conseil de l'entrée en fonction de D^{re} Patricia Hudson, nouvelle directrice de la Direction des risques biologiques et de la santé au travail, le 22 août 2016.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Nicole Damestoy présente sommairement son rapport intitulé « Le rapport de la PDG sur l'évolution de l'INSPQ », rapport qui a été transmis à chacun des membres du conseil.

D'entrée de jeu, elle informe les membres du départ à la retraite de M^{me} Michèle Beaupré Bériau, le 9 septembre prochain. Arrivée au tout début de la création de l'Institut, M^{me} Beaupré Bériau représente la mémoire institutionnelle de l'organisation, elle souligne sa contribution significative au développement de l'Institut. Les membres du conseil remercient M^{me} Beaupré Bériau pour sa disponibilité et son soutien. Cette dernière remercie le conseil pour la confiance démontrée tout au long de ces années et assure la présidente-directrice générale de tout son appui pour assurer une transition harmonieuse. Elle exprime le souhait que l'Institut demeure un chef de file en santé publique et qu'il soit reconnu comme LE centre d'expertise en santé publique au Québec. Pour ce faire, l'INSPQ doit assumer toutes les fonctions qui lui sont prescrites par sa loi constitutive et bénéficier du support constant du conseil. D'un point de vue personnel, elle espère que le futur secrétaire général puisse continuer à jouer un rôle stratégique, ce qui implique d'avoir une vision d'ensemble de l'organisation tant au point de vue scientifique qu'administratif.

M^{me} Damestoy mentionne les mouvements au niveau du personnel-cadre. Dans la foulée du plan d'action *Entreprise en santé*, elle annonce le lancement de la communauté de pratique regroupant la majorité des cadres intermédiaires. Ce groupe consacrera ses travaux sur l'organisation du travail et la communication. Elle souligne également le récent audit réalisé par le Bureau de normalisation du Québec au Centre de toxicologie du Québec, qui s'est conclu avec un rapport préliminaire comportant des commentaires élogieux tant au niveau de l'expertise du personnel que de l'organisation du travail.

Elle passe en revue les rencontres qu'elle a tenues avec différents partenaires externes, notamment :

- les trois rencontres de la Table de coordination nationale de santé publique ;
- la conférence prononcée par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, en marge de la 22^e Conférence économique de Montréal sur le Programme national de santé publique ;
- le suivi avec la coroner en chef, M^e Catherine Rudel-Tessier pour le renouvellement d'une entente de collaboration en soutien aux travaux des coroners ;
- le conseil d'administration de l'Alliance Santé Québec.

6. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

6.1 Bilan annuel des ententes découlant de la Politique sur les collaborations hors Québec

M. Denis Marion invite M. Alain Poirier, vice-président à la valorisation scientifique et aux communications et M^{me} Josée Morisset, chef de l'Unité scientifique Partenariat, recherche et évaluation, à présenter le bilan annuel des ententes sur les collaborations hors Québec.

L'inventaire réalisé démontre que les ententes recensées tiennent compte des quatre éléments de la définition précisée dans la politique, soit :

- collaborer avec une organisation afin de développer et d'échanger de l'expertise.
- coopérer dans le but de transférer l'expertise ;
- soutenir une organisation dans le développement de connaissances en santé publique ;
- agir à titre de fournisseur de produits et services.

En 2015-2016, l'Institut a conclu 6 ententes internationales et 33 avec des partenaires canadiens. Parmi ces dernières, 18 sont de nouvelles ententes ou ont été reconduites et 5 se sont terminées depuis juin 2015. Ceci s'explique par le fait que les ententes canadiennes sont en général de courte durée, portent sur des objets spécifiques, et sont accompagnées d'un financement ponctuel. Chacune des ententes est identifiée dans un tableau synthèse transmis aux membres du conseil.

D'Alain Poirier annonce les activités prévues pour l'année 2016-2017 en regard des ententes internationales et canadiennes et la révision de la Politique sur les collaborations hors Québec. L'objectif de cette révision est de définir le positionnement de l'Institut en matière de collaboration internationale et canadienne.

Lors de la période d'échanges avec les membres du conseil, des précisions sont demandées quant aux échéanciers prévus concernant le positionnement de l'Institut en cette matière attendu que le délai prescrit dans les attentes de la présidente-directrice générale est fixé au 31 mars 2017. On s'interroge également sur l'impact de la fusion de l'InVS et de l'Inpes sur les collaborations avec l'Institut. M^{me} Damestoy souligne qu'un contact a été établi avec le D^r François Bourdillon, nouveau directeur général de Santé publique - France et que des travaux de collaboration se poursuivent tel que convenu entre nos deux organisations.

6.2 Rapport annuel des ententes découlant de la Politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement

Reconnaissant que l'Institut doit collaborer avec un ensemble de partenaires afin de maximiser les expertises et ressources détenues par chacun dans l'intérêt de la santé publique, la *Politique sur les partenariats avec les entités du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement* fournit des repères pour répondre aux enjeux que soulèvent ces partenariats. Ces repères sont notamment l'indépendance des résultats de la recherche relativement aux intérêts privés, les conflits d'intérêts potentiels et autres questions éthiques.

En 2015-2016, 39 ententes actives avec des partenaires du secteur privé, des ONG ou des établissements d'enseignement ont été recensées. Parmi celles-ci, plus du tiers (17) sont de nouvelles ententes. Les deux contrats d'affiliation avec l'Université Laval et l'Université de Montréal ne sont pas comptabilisés puisqu'ils sont échus. Un tableau synthèse présente la liste des ententes.

Après une année d'application, des améliorations doivent être apportées, notamment sur l'optimisation des processus internes et sur la façon de systématiser l'évaluation

préalable des risques, et ce, tant au niveau de la réputation qu'au niveau financier et juridique. Une révision de la politique est prévue pour décembre 2016.

6.3 Contrat d'affiliation avec l'Université Laval

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut peut conclure un contrat avec une université québécoise aux fins de participer à des programmes universitaires de formation et de recherche. Le premier contrat d'affiliation de l'Institut avec l'Université de Montréal a été conclu en 2004; celui avec l'Université Laval, en 2009. Les deux contrats d'affiliation sont arrivés à échéance. Celui avec l'Université de Montréal est échu depuis 2010. Une démarche en vue de son renouvellement a été amorcée récemment.

Le contrat d'affiliation avec l'Université Laval est arrivé à terme en décembre 2014. Plusieurs séances de travail ont eu lieu en 2015-2016 avec le Vice-rectorat à la recherche et à la création, ainsi que le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales. Une vérification a été effectuée auprès du sous-ministre en titre, M. Michel Fontaine, afin de s'assurer que l'Institut n'est pas visé par le moratoire concernant les contrats d'affiliation des universités avec les établissements du réseau. Le comité de direction recommande au conseil d'administration d'appuyer le projet et d'en faire une recommandation favorable au ministre de la Santé et des Services sociaux. Le projet de contrat d'affiliation a été transmis aux membres du conseil.

Par ailleurs, le 14 juin dernier, le Comité exécutif de l'Université Laval a approuvé le projet de contrat tel que proposé et le transmettra au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour approbation à la suite de l'obtention de la décision du conseil d'administration de l'Institut.

Lors de la période d'échanges, les membres expriment leur satisfaction par rapport au projet de contrat. Quelques questions sont soulevées concernant la désignation des membres du comité de suivi, la supervision des étudiants, le choix des champs d'étude et de recherche et les impacts financiers d'une telle entente. Il est précisé que l'impact se traduit par l'investissement de nos ressources et que la liste des champs d'étude et de recherche n'est pas exhaustive puisque le choix est fait, bien souvent, en fonction de nos capacités.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Danièle Dulude, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution # 2016-06-22/01 portant sur l'accord de principe concernant le contrat d'affiliation entre l'Université Laval et l'Institut national de santé publique du Québec est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-06-22/01 Accord de principe concernant le contrat d'affiliation entre l'Université Laval et l'Institut national de santé publique du Québec
ATTENDU QUE l'Institut peut, par sa loi constitutive, conclure un contrat avec une université québécoise aux fins de participer à des programmes universitaires de formation et de recherche ;
ATTENDU QUE l'Université Laval et l'Institut partagent l'objectif de faire progresser les connaissances et de développer l'expertise en santé

publique par la recherche et la formation, et d'en favoriser la diffusion, l'utilisation et le transfert en vue d'améliorer la santé de la population ;

ATTENDU QUE l'Université Laval et l'Institut reconnaissent l'intérêt de renforcer leur collaboration afin d'utiliser leurs ressources et leur expertise de façon optimale dans la poursuite de leur mission respective ;

ATTENDU QUE l'Université Laval et l'Institut désirent conclure un contrat d'affiliation qui s'inscrit dans le cadre respectif de leurs missions en tenant compte de leurs fonctions particulières et spécifiques mais complémentaires ;

ATTENDU QUE les deux parties reconnaissent que le projet de contrat d'affiliation n'a aucun caractère d'exclusivité et n'empêche pas l'Institut de conclure d'autres projets d'affiliation avec tout autre établissement ou organisme ;

ATTENDU QUE l'Institut doit obtenir l'accord du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- que le conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec donne son accord de principe au projet de contrat d'affiliation entre l'Université Laval et l'Institut national de santé publique du Québec permettant ainsi sa transmission au ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- que le conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec autorise la présidente-directrice générale et le vice-président à la valorisation scientifique et aux communications à signer, pour et au nom de l'Institut, le contrat d'affiliation selon des termes et conditions semblables au projet soumis au conseil d'administration et d'y apporter les modifications qu'ils jugent appropriées, le cas échéant, à signer tout document accessoire nécessaire ou utile afin de donner suite à la présente résolution.

6.4 Entente tripartite MSSS-INESSS-INSPQ

M^{me} Nicole Damestoy dresse un portrait de l'état d'avancement des discussions entourant le projet d'entente tripartite MSSS-INESSS-INSPQ. L'enjeu se situe au niveau du partage des responsabilités ministérielles entre la Direction générale de santé publique et la Direction générale de cancérologie. À la suite des représentations faites auprès du sous-ministre en titre, M. Michel Fontaine, une nouvelle proposition d'entente devait être disponible pour le conseil d'administration de l'Institut, ce qui n'a pu être réalisé avant la présente séance. M^{me} Damestoy souligne toutefois que les responsabilités de l'Institut et de l'INESSS devraient demeurer les mêmes.

Lors de la période d'échanges, les membres du conseil demandent de préciser dans l'entente que la contribution de la deuxième ressource fournie par l'Institut puisse être effectuée par plus d'une personne. Il est également proposé de préciser quel organisme assurera l'assurance qualité des travaux réalisés par l'équipe d'experts en dépistage et le comité permanent.

Après un tour de table, la majorité des membres du conseil souhaitent prendre connaissance de la version finale de l'entente tripartite. Il est donc convenu que lors de la réception de la proposition finale, celle-ci sera transmise par courriel à chacun des membres du conseil pour obtenir leurs commentaires et approbation. M^{me} Michèle Beaupré Bériau assurera le suivi de cette consultation.

7. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7.1 Rapport du comité d'audit

M. Denis Marion invite M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, à faire un bref rapport des activités de ce comité. M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, se joint au conseil.

Lors de la dernière rencontre, les membres du comité ont accueilli les représentants du Vérificateur général du Québec et les vérificateurs externes de la firme Malenfant Dallaire afin de recevoir les résultats de la vérification. De plus, ils ont analysé en détail les états financiers.

Le rapport des vérificateurs externes est très satisfaisant et les résultats sont excellents. Comme l'an passé, une réserve sera apportée aux états financiers relativement à la modification des règles comptables liées aux paiements de transfert, ce qui a un effet direct sur l'inscription des actifs du projet SI-PMI. Cette réserve est due à la divergence d'opinions sur son application entre le Contrôleur des finances (CF) et le Vérificateur général du Québec. Les vérificateurs ont été très élogieux envers la Direction des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative quant au soutien et à la qualité des informations obtenues pour faire leur travail.

7.1.1 Approbation des états financiers 2015-2016

M^{me} Carole Larouche invite M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, à présenter les faits saillants des états financiers. Une présentation PowerPoint a été transmise à chacun des membres.

Les résultats financiers consolidés 2015-2016 présentent un excédent des opérations courantes de 2,028 M\$ comparativement à 2,19 M\$ l'an dernier. On constate une stabilité dans la provenance des revenus, soit 82,3 % du Gouvernement du Québec comparativement à 82 % en 2014-2015. Ils ont cependant été supérieurs au budget de 3,15 % alors que les dépenses ont été supérieures de 0,07 %. Les principales charges demeurent les salaires qui représentent une dépense de 66,2 % comparativement à 66,4 % en 2014-2015.

Concernant plus spécifiquement les activités régulières, on constate un surplus d'opérations de 744 000 \$ comparativement à 677 000 \$ en 2014-2015. Pour les projets spéciaux, les excédents des opérations courantes représentent une somme de 1,284 M\$. Ceux-ci proviennent principalement d'un surplus de 830 000 \$ du compte « prélèvements des frais généraux », et des surplus au CTQ (0,21 M\$) et au LSPQ (0,29 M\$). On constate une stabilité dans la composition du portefeuille de projets. Quant à l'excédent cumulé, on observe une hausse de près de 0,68 M\$ par rapport à 2014-2015, passant de 12,7 M\$ à 13,4 M\$. L'excédent cumulé non affecté est de 1,55 M\$ dont 0,5 M\$ sont réservés pour la gestion des risques. Une proposition d'affectation d'une somme pouvant atteindre 753 790 \$ sera déposée au conseil d'administration au cours de l'automne 2016.

Les revenus reportés 2015-2016 sont de l'ordre de 21,2 M\$ dont 18,0 M\$ proviennent du Gouvernement du Québec.

M^{me} Larouche souligne l'effort réalisé par l'organisation qui, dans un contexte gouvernemental de retour à l'équilibre avec des restrictions financières importantes, a généré un surplus des opérations courantes de 2,028 M\$. Elle félicite également la Direction des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative et tout particulièrement M. Bernier pour le travail réalisé. Aucune erreur n'a été identifiée lors de la vérification.

Après avoir examiné en détail les états financiers, les membres du comité d'audit recommandent au conseil d'administration d'adopter les états financiers 2015-2016.

Sur proposition dûment formulée, M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Carole Lalonde, propose l'adoption de la résolution # 2016-06-22/02 portant sur l'approbation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2016. La résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-06-22/02 Approbation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2016 de l'Institut national de santé publique du Québec
ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) stipule que l'Institut doit transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice financier précédent;
ATTENDU QUE les représentants de la firme Malenfant Dallaire, mandatés par le Bureau du Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers que la direction de l'Institut national de santé publique du Québec a soumis, comme prévu à l'article 27 de la loi;
ATTENDU QUE les représentants du Vérificateur général du Québec ont une opinion avec réserve relativement aux états financiers soumis;
ATTENDU QUE la réserve aux états financiers 2015-2016 est identique à celle

des trois derniers exercices et provient de l'application du chapitre sur les paiements de transfert SP 3410. L'Institut avait comptabilisé la subvention à recevoir les apports reportés du projet SI-PMI au montant de 11,848 M\$ au 31 mars 2016 (11,998 M\$ au 31 mars 2015) selon le traitement du Vérificateur général du Québec. Toutefois, les recommandations du Contrôleur des finances, transmises à l'Institut et à toutes les entités gouvernementales stipulent que la subvention à recevoir et les apports reportés ne doivent pas être inscrits. L'Institut n'a donc pas d'autres choix que de respecter cette recommandation. Le Vérificateur général du Québec n'est pas d'accord avec ce traitement d'où la présence d'une réserve qui est hors du contrôle de l'Institut et ne met pas en doute la qualité de la gestion des dirigeants de l'organisme;

ATTENDU QUE les états financiers doivent être approuvés par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres du comité d'audit recommandent l'adoption des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver à l'unanimité les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2016 de l'Institut national de santé publique du Québec.

7.1.2 Désignation d'un cosignataire des états financiers 2015-2016

Comme il est demandé que les états financiers soient cosignés, il est proposé de désigner la présidente du comité d'audit, M^{me} Carole Larouche, à titre de cosignataire des états financiers 2015-2016 de l'Institut.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Danièle Dulude, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution # 2016-06-22/03 portant sur la désignation de M^{me} Carole Larouche à titre de cosignataire des états financiers 2015-2016, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-06-22/03

**Désignation d'un membre du conseil d'administration
à titre de cosignataire des états financiers de l'exercice se terminant le
31 mars 2016
de l'Institut national de santé publique du Québec**

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec stipule que l'Institut doit transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux ses états financiers ainsi qu'un rapport annuel de gestion pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont approuvé les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2016 par sa résolution 2016-06-22/03;

ATTENDU QU'il est souhaitable que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec soient cosignés par la présidente-directrice générale et un membre du conseil d'administration;
Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de désigner Madame Carole Larouche, MBA, présidente du comité d'audit, cosignataire des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2016 de l'Institut national de santé publique du Québec.

Dans un autre ordre d'idées, la présidente-directrice générale informe les membres qu'elle a reçu la lettre de confirmation budgétaire 2016-2017 qui annonce une compression budgétaire beaucoup moindre que celle anticipée. En effet, la direction avait estimé des efforts budgétaires de l'ordre de 1,88 M\$ incluant une compression de 1,5 M\$ qui n'a pas été appliquée. Il faut cependant être prudent puisqu'une compression additionnelle pourrait nous être signifiée, soit en juillet ou encore en novembre 2016. De plus, il est fort probable que les compressions budgétaires pour l'année 2017-2018 soient plus importantes.

Des échanges ont été tenus au comité de direction et au comité d'audit et tous ont convenu que si elles étaient utilisées, les sommes ainsi dégagées devaient être utilisées sur une base non récurrente à l'exception des sommes récurrentes reçues pour assurer l'indexation pour les progressions salariales et pour les autres dépenses.

7.1.3 Liste des contrats de plus de 25,0 K\$

En conformité avec l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, autorisés par la présidente-directrice générale, et couvrant la période du 22 avril au 6 juin 2016, a été transmise à chacun des membres pour information. Il s'agit de deux contrats qui totalisent une somme de 190 540 \$.

7.2 Rapport du comité des ressources humaines

M. Denis Marion invite D^r François Desbiens, président du comité des ressources humaines, à informer les membres du conseil des principaux sujets discutés lors de la dernière rencontre du comité. M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, se joint à la rencontre.

Au-delà des politiques soumises pour l'approbation du conseil ainsi que le mandat préliminaire des négociations de conventions collectives 2015-2020, le comité a fait un suivi du plan de travail et a passé en revue le tableau de bord des indicateurs de ressources humaines.

En suivi de la dernière séance du conseil d'administration, M^{me} Natalys Bastien apporte les explications quant au fait que le nombre d'ETC permanent identifié à l'annexe 1 est différent dans le tableau 1 qui décrit la situation actuelle, soit 309,4 ETC et le tableau 2 sur le scénario de compressions de 1,0 M\$ indiquant 303,4 ETC. La différence réside dans le fait qu'au tableau 2 les ressources de la Direction

générale ne sont pas comptabilisées. Pour éviter toute confusion, une note en bas de page précisera la méthode utilisée l'an prochain.

7.2.1 Adoption de la politique sur la gestion de la prévention et de la promotion de la santé et de la sécurité au travail

La présente politique est en vigueur depuis le 4 février 2004. Comme l'ensemble des politiques liées à la santé et au mieux-être du personnel, elle doit être révisée, conformément aux exigences du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Les principales modifications apportées à la politique ont été présentées et discutées au comité des ressources humaines. Elles portent essentiellement sur la mise à jour de l'engagement de l'Institut et du cadre juridique ainsi que sur l'ajout d'intervenants tels que le service des ressources matérielles et l'agent de sécurité biologique au Laboratoire de santé publique du Québec. De plus, certaines responsabilités ont été précisées. Le comité des ressources humaines a également proposé l'ajout des comités paritaires de prévention en santé et sécurité du travail et d'une mention à l'effet que les membres du personnel doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé et leur sécurité, que ce soit sur leur lieu de travail ou lors d'un déplacement à l'occasion du travail.

D^r François Desbiens souligne que les membres du comité des ressources humaines recommandent au conseil d'administration d'adopter la mise à jour de la politique.

Sur proposition dûment formulée par D^r François Desbiens, appuyée par M^{me} Carole Larouche, la Politique sur la gestion de la prévention et de la promotion de la santé et de la sécurité du travail est adoptée à l'unanimité.

7.2.2 Adoption de la politique de promotion de la civilité, de prévention et de traitement du harcèlement et de la violence en milieu de travail

En vertu de la Loi sur les normes du travail, l'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser. L'organisation a aussi l'obligation de se doter d'une politique institutionnelle en ce sens. Dans cette perspective, l'Institut a développé, en 2004, une politique en guise de cadre de référence pour la prévention et le traitement des situations de harcèlement pouvant potentiellement être vécues en son sein. Cette politique a fait l'objet d'une première révision en janvier 2012.

Les principales modifications apportées à la politique ont été présentées et discutées au comité des ressources humaines. La nouveauté est l'inclusion de la promotion de la civilité et l'ajout d'un processus de résolution de conflits. Des ajustements quant aux rôles et responsabilités des intervenants ont également été effectués. Le comité des ressources humaines recommande aux membres du conseil d'adopter la mise à jour de cette politique.

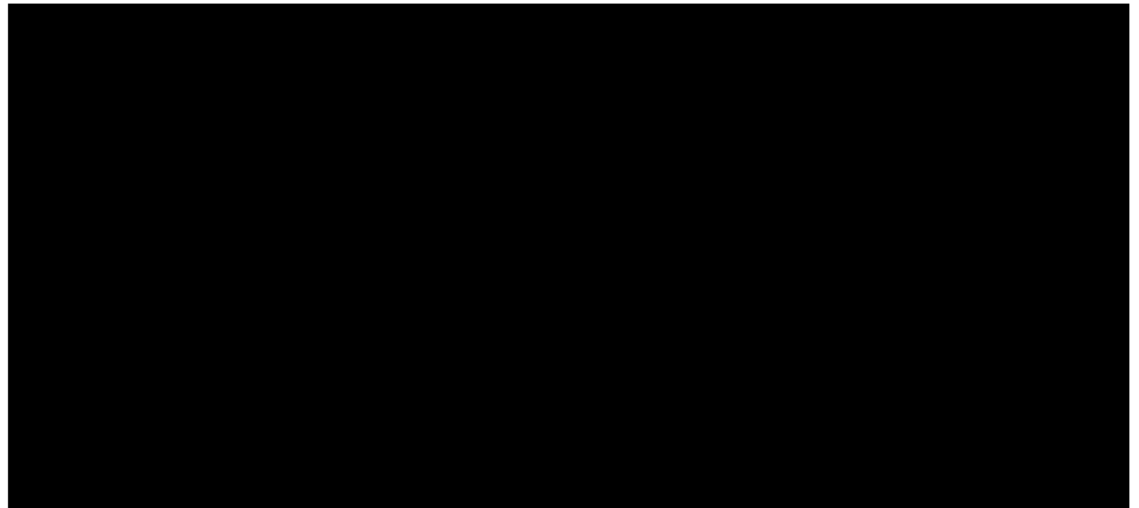
À la suite de la période d'échanges, les membres proposent des ajustements à l'article 32 en modifiant le mot « employé » par « membres de son équipe » et à l'article 77 où il est convenu qu'un des enquêteurs nommés par la directrice des ressources humaines provienne de l'extérieur de l'organisation lorsque la plainte concerne un cadre.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Annie Bourgeois, appuyée par D^r François Desbiens, la Politique de promotion de la civilité, de prévention et de traitement du harcèlement et de la violence en milieu de travail est adoptée à l'unanimité.

7.2.3 Adoption du mandat préliminaire pour les négociations de conventions collectives 2015-2020

M^{me} Natalys Bastien relate les échanges qu'elle a eus avec le Conseil du trésor depuis le dépôt de la première demande de mandat préliminaire, le 6 novembre 2015, laquelle a été refusée malgré que le mandat était en respect des paramètres fixés par le Conseil. En mars 2016, un comité ad hoc de gestionnaires a été formé concernant le programme d'expert-chercheur et à la suite à leurs conclusions, des recommandations relatives au nouveau mandat préliminaire ont été faites au comité de direction et au comité des ressources humaines.

La nouvelle demande de mandat préliminaire proposée est la suivante :



Le coût estimé de cette proposition représente un total de 670 906 \$ et correspond aux sommes rendues disponibles par l'abolition du programme expert-chercheur.

Les avantages et inconvénients de cette proposition sont énoncés par M^{me} Bastien. Des questions sont posées par les membres du conseil pour bien comprendre les distinctions entre les titres d'emplois qui sont, par ailleurs, définis dans l'état de situation transmis aux membres. Il est proposé que la notion de recherche soit incluse au niveau d'un titre d'emploi afin que les personnes puissent être admissibles auprès des organismes subventionnaires.

Par ailleurs, M^{me} Bastien informe les membres qu'une consultation sera entreprise au cours des 5 prochains mois auprès des gestionnaires sur la désignation de postes sous octroi de longue durée et sur l'analyse des besoins des nouveaux titres d'emplois.

D^r François Desbiens souligne que le comité des ressources humaines soutient la proposition de mandat préliminaire et en fait la recommandation au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée par D^r François Desbiens, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution # 2016-06-22/04 portant sur le mandat préliminaire de négociation pour les conventions collectives de travail de l'ensemble des unités d'accréditation représentant le personnel syndiqué de l'INSPQ, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-06-22/04

Mandat préliminaire de négociation pour les conventions collectives de travail de l'ensemble des unités d'accréditation représentant le personnel syndiqué de l'INSPQ.

ATTENDU QUE nos conventions collectives de travail ont pris fin le 31 mars 2015.

ATTENDU QUE l'INSPQ compte sept unités d'accréditation, soit trois affiliées au Syndicat canadien de la fonction publique du Québec, une affiliée au Syndicat des professionnels en soins de santé du Québec affiliés à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), une affiliée au Syndicat de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et deux affiliées à la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur les régimes de négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2), un organisme gouvernemental doit soumettre au ministre responsable un projet établissant les paramètres généraux d'une politique de rémunération et de conditions de travail. Par la suite, le ministre soumet ce projet pour approbation au Conseil du trésor qui détermine, en collaboration avec le ministre et l'organisme, les modalités selon lesquelles est assuré le suivi du déroulement des négociations.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- d'approuver le mandat préliminaire patronal de négociation détaillé au dossier de la présente séance;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à apporter toutes les modifications techniques demandées par le Conseil du trésor au présent mandat de négociation;

- d'autoriser la présidente-directrice générale à transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux le mandat patronal en vue de son approbation par le gouvernement.

8. AFFAIRES CORPORATIVES

8.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

M. Denis Marion, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait un bref rapport de la réunion du comité tenue le 13 juin 2016. Chacun des sujets discutés est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance. Concernant les attentes signifiées 2016-2017 de la présidente-directrice générale, elles seront abordées lors de la période de huis clos.

8.1.1 Formation des membres du conseil d'administration - programme

M. Denis Marion invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire du conseil, à présenter le programme de formation qui aura lieu le 5 octobre prochain en matinée.

À la suite de la séance du conseil du 11 mai dernier où les membres ont privilégié la formation offerte par le Secrétariat aux emplois supérieurs du Conseil exécutif, les échanges se sont poursuivis auprès de M^e Danièle Montminy. Le comité de gouvernance et d'éthique a revu la proposition et recommande au conseil le projet de programme de formation qui respecte les orientations exprimées.

La formation abordera les thèmes suivants :

- l'Institut dans l'État québécois;
- Distinction entre « organisme public » et « organisme privé »;
- Rôle et responsabilités du conseil d'administration en lien avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'état;
- Quelques règles d'éthique;
- L'encadrement législatif.

La période de formation se déroulera en matinée et sera ponctuée de périodes d'échanges. Les membres du conseil sont satisfaits du programme de formation proposé. M^{me} Michèle Beaupré Bériau rencontrera M^e Montminy pour finaliser le contenu de la formation et l'organisation de la rencontre.

8.2 Nomination de deux membres du comité d'éthique de santé publique et renouvellement du mandat du président du comité

M. Denis Marion invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire générale, à faire un bref état de situation des échanges ayant eu lieu au comité de gouvernance et d'éthique concernant l'évaluation des candidatures pour la nomination des deux

nouveaux membres et le renouvellement du mandat du président du comité d'éthique de santé publique.

M^{me} Jill E. Torrie, membre du comité à titre de professionnelle en santé publique, termine un troisième et dernier mandat depuis sa première nomination en mai 2005, conformément au règlement de fonctionnement du comité. Compte tenu du mandat particulier du comité au regard des plans de surveillance, l'appel de candidatures a été orienté en ce sens. Une seule candidature a été reçue, soit celle de M^{me} Sylvie Bernier de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, qui répond à l'ensemble des critères recherchés.

Par ailleurs, un nouveau membre doit être nommé à titre de directeur de santé publique, D^{re} Isabelle Goupil-Sormany ayant démissionné de son poste récemment. Un appel de candidatures a été fait aux directeurs et directrices de santé publique participant à la Table de coordination nationale en santé publique (TCNSP) le 16 juin 2016. D^{re} Muriel Lafarge, directrice de santé publique au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, a manifesté son intérêt, appuyée par ses pairs. Elle répond aussi aux critères habituels de sélection des membres.

Concernant la proposition de renouvellement du mandat du président du comité, M. Bruno Leclerc, le comité de gouvernance et d'éthique estime qu'il serait intéressant de le reconduire dans ses fonctions compte tenu de son engagement et de son implication. De plus, il pourrait assurer l'intégration et la consolidation du processus d'examen au sein du comité considérant l'arrivée récente de quatre nouveaux membres.

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent la nomination de M^{me} Sylvie Bernier à titre de professionnelle en santé publique, D^{re} Muriel Lafarge à titre de directrice de santé publique ainsi que le renouvellement de M. Bruno Leclerc à titre de membre éthicien assumant la présidence du comité d'éthique de santé publique.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Céline Plamondon, appuyée par M. Jérôme Di Giovanni, la résolution #2016-06-22/05 relative à la nomination de M^{me} Sylvie Bernier à titre de professionnelle en santé publique, de D^{re} Muriel Lafarge à titre de directrice de santé publique ainsi que du renouvellement de M. Bruno Leclerc à titre de membre éthicien assumant la présidence du comité d'éthique de santé publique pour des mandats respectifs de 3 ans, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2016-06-22/05

Nomination de deux membres au comité d'éthique de santé publique et renouvellement du membre éthicien

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec stipule que l'Institut doit mettre en place un comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU la décision du conseil d'administration du 20 octobre 2009 de nommer les membres du comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU la décision du conseil d'administration du 9 décembre 2009 de mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour assurer le suivi et le bon fonctionnement du comité d'éthique de santé publique et de faire les recommandations nécessaires au conseil, le cas échéant;

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique proposent la nomination de madame Sylvie Bernier et de docteur Muriel Lafarge ainsi que le renouvellement du mandat de M. Bruno Leclerc au comité d'éthique de santé publique et en font la recommandation au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de procéder à la nomination de :

- Madame Sylvie Bernier, à titre de professionnelle en santé publique, pour un mandat de trois ans ;
- Docteur Muriel Lafarge, à titre de directrice de santé publique, pour un mandat de trois ans ;
- Et au renouvellement de M. Bruno Leclerc à titre de membre éthicien, agissant d'office comme président du comité, pour un mandat de trois ans ;
- Ces nominations sont effectives ce 22 juin 2016.

8.3 Adoption du Rapport annuel de gestion 2015-2016

M. Denis Marion invite M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire générale, à faire une brève présentation du Rapport annuel de gestion 2015-2016, transmis préalablement à chacun des membres.

M^{me} Beaupré Bériau rappelle que le rapport annuel de gestion n'est pas un rapport d'activités mais une obligation de reddition de comptes en vertu de la Loi sur l'administration publique et que son contenu est dicté par des règles soumises par le Conseil du trésor. Ce rapport annuel est la deuxième reddition de comptes suite à l'adoption de la planification stratégique 2014-2019 par le conseil des ministres le 24 février 2015. Elle porte principalement sur les résultats obtenus relativement aux objectifs stratégiques et sur l'utilisation des ressources de l'organisation. Les états financiers sont également inclus au rapport.

Cette année, la section des faits saillants a davantage été développée pour illustrer les activités scientifiques de l'organisation. Les membres soulignent que cette section pourrait être plus illustrée par des exemples. Une question de précision porte sur l'année de référence pour la production d'un avis de l'Institut sur la rougeole dans la région de Lanaudière. Des vérifications seront effectuées sur ce point.

Les membres du conseil expriment leur satisfaction générale sur la présentation du Rapport annuel de gestion 2015-2016. M^{me} Michèle Beaupré Bériau fait part aux membres du conseil des étapes suivantes et ce, jusqu'au dépôt à l'Assemblée

nationale par le ministre de la Santé et des Services sociaux lors de la reprise des travaux parlementaires, moment où ce document pourra être rendu public.

Sur proposition dûment formulée par M. Jérôme Di Giovanni, appuyée par M^{me} Danièle Dulude, le Rapport annuel de gestion 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS – COMPTES RENDUS DES COMITÉS

Les comptes rendus approuvés du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines et du comité d'audit sont déposés dans l'Extranet du conseil pour information.

11. ÉCHANGES À HUIS CLOS

11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

11.1.1 Attentes signifiées 2016-2017 à la présidente-directrice générale – proposition d'indicateurs de résultats

Les attentes signifiées 2016-2017 à la présidente-directrice générale sont approuvées telles que présentées.

11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale.

12. DIVERS

12.1 Journées annuelles de santé publique (JASP) – l'effet multiplicateur et Colloque francophone international de villes et villages en santé (VVS) et Villes en santé de l'OMS – Novembre 2016

M. Denis Marion et M^{me} Nicole Damestoy s'associent pour faire la promotion de ces deux événements qui se tiendront les 21 et 22 novembre 2016 pour ce qui est des JASP et les 22, 23 et 24 novembre 2016 pour le Colloque francophone international de VVS et de Villes en santé de l'OMS. Les programmes sont déposés pour information. Pour les membres du conseil intéressés à participer à l'un ou l'autre de ces événements, ils pourront en faire la demande auprès de M^{me} Michèle Beaupré Bériau. C'est un rendez-vous à ne pas manquer qui souligne la convergence entre la santé publique et le monde municipal.

13. PROCHAINE SÉANCE

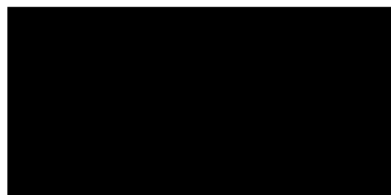
La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le 5 octobre 2016. Elle se tiendra à Québec et sera précédée par une activité de formation.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.

Nicole Damestoy,
Secrétaire du conseil d'administration par intérim
Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 5 octobre 2016



AVIS DE CONVOCATION

99^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : Le mercredi 5 octobre 2016
Heure : 12 h 30
Lieu : 945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec
 190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal
Repas : Wolfe : salle C5-18/24

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Accueil et mot de bienvenue à M. Horacio Arruda, nouveau membre du conseil ;		5 min	
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
3.	Déclaration d'intérêts ;			
4.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2016 ;		5 min	- Procès-verbal
5.	Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2016 ;		5 min	
6.	Rapport de la présidente-directrice générale : 6.1 Retour sur le nouveau format des faits saillants ;	Information	30 min	- Rapport -Faits saillants (2)
7.	Affaires scientifiques : 7.1 Suivi de l'entente sur le dépistage ;	Décision	30 min	-État de situation -Entente -Résolution
8.	Affaires administratives : 8.1 Rapport du comité d'audit : 8.1.1 Approbation du budget des immobilisations 2016-2017 ; 8.1.2 Affectation et précisions sur l'utilisation des excédents affectés ; 8.1.3 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$;	Décision Décision Information	30 min	-État de situation -État de situation -Résolutions (2) -État de situation

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	8.2 Rapport du comité des ressources humaines ;		30 min	
9.	Affaires corporatives : 9.1 Retour sur la formation ; 9.2 Adoption de la politique linguistique de l'INSPQ ; 9.3 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2015-2016 ; ;	Discussion Décision Information	30 min	-Programme -État de situation -Politique -Avis de l'OQLF -Rapport
10.	Période de questions ;			
11.	Dépôt de documents – Comptes rendus des réunions des comités du conseil ;			-Comptes rendus
12.	Échanges à huis clos : 12.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 12.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Discussion Discussion	30 min	
13.	Divers ;			
14.	Prochaine séance : 7 décembre 2016 ;			
15.	Levée de la séance.			

**PROCÈS-VERBAL
DE LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MERCREDI, LE 5 OCTOBRE 2016, DE 12 H 30 À 15 H

**945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec
190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal**

Membres présents :

Horacio Arruda
Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens
Pierre Fournier (par visioconférence)
Jérôme Di Giovanni
Danièle Dulude
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membre absent :

Carole Larouche

Secrétaire du conseil :

Line Thibodeau (adjoindé à la direction, Secrétariat général)

Invités :

Natalys Bastien
Éric Bédard
Claude Bernier
Jocelyne Sauvé

1. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE À M. HORACIO ARRUDA, NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL

La présidente-directrice générale souhaite la bienvenue à D^r Horacio Arruda, nouvellement nommé membre du conseil en remplacement de M^{me} Lyne Jobin. M. Arruda occupe le poste de représentant du ministre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Danièle Dulude.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le vice-président du conseil et président d'assemblée, M. Denis Marion, fait un bref rappel aux membres à l'effet qu'il avait été convenu d'ajouter ce point statutaire aux ordres du jour des séances ordinaires du conseil.

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré pour la présente séance.

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016

Deux corrections sont soulignées par D^r Jean-Pierre Trépanier, soit à la page 4, au 4^e paragraphe, il faut lire *Santé publique – France* et non *Santé publique en France* et à la page 6, au point 6.4, 2^e phrase, il faut lire *Direction générale de cancérologie* et non *Direction québécoise de cancérologie*.

Sur proposition de M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger, le procès-verbal est modifié et approuvé à l'unanimité.

5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016

En réponse à la précision demandée lors de la séance ordinaire du 22 juin dernier au Rapport annuel de gestion 2015-2016 relativement à l'année de référence pour la production d'un avis de l'Institut sur la rougeole dans la région de Lanaudière, la présidente-directrice générale informe les membres qu'une correction a été apportée au texte final.

La présidente-directrice générale informe les membres que le processus de dotation du poste de secrétaire général est en cours, l'affichage s'est terminé le 3 octobre dernier et les entrevues se tiendront le mercredi 19 octobre prochain. Le comité de sélection sera composé de deux membres du conseil, soit M. Denis Marion et D^r François Desbiens, ainsi que M^{me} Nicole Damestoy et M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Cette séance du conseil s'inscrit en suivi d'une formation aux membres offerte en matinée. M^{me} Nicole Damestoy remercie les membres pour leur présence et souligne l'intérêt de voir la majorité des membres réunis sur un même site.

Les membres ont reçu préalablement à la séance, le rapport intitulé « Le rapport de la PDG ». La présidente-directrice générale présente sommairement les faits saillants, notamment la tenue du lac-à-l'épaule du comité de direction, le 16 septembre 2016, sous le thème « Du JE au NOUS au VOUS » abordant les sujets de l'offre de service aux régions, les communications et les modalités de gestion.

Au plan financier, de la somme disponible de 1,638 M\$ suivant la confirmation budgétaire du MSSS, un montant de 123 M\$ a été réservé pour les indexations de dépenses, une somme de 515 K\$ a été distribuée de manière non récurrente pour amoindrir l'impact des compressions dans les directions et un plan de contingence de l'ordre de 1 M\$ a été provisionné pour faire face à d'éventuelles compressions qui pourraient survenir d'ici le 31 mars 2017. De cette somme, en raison de l'absence de compressions au cours des derniers mois, une somme de 500 K\$ sur la contingence de 1 M\$ sera affectée à des projets temporaires à portée organisationnelle.

La PDG souligne la réouverture prochaine des négociations avec la compagnie Abbott Canada concernant les délais relatifs au dossier SGIL au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ). Une phase d'essai est toujours en cours.

Du côté des technologies de l'information, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un plan d'action visant à assurer la protection des renseignements personnels de nos appareils mobiles a été produit et déposé au MSSS.

Au plan scientifique, la présidente-directrice générale souligne la transmission, le 5 octobre 2016, d'un avis sur les enjeux associés à la légalisation du cannabis à la demande du MSSS.

Les travaux entourant le renouvellement d'une entente de collaboration avec le Bureau du coroner se poursuivent, celle-ci devrait être conclue plus tard cet automne.

Au niveau international, l'Institut a reçu la visite du P^r Nicolas Méda, du Burkina Faso en août dernier, venu s'entretenir des travaux ayant mené à la création de l'INSPQ. Ce pays souhaite se doter d'un institut de santé publique. Une demande de soutien pourrait éventuellement être adressée à notre organisation où nous pourrions utiliser l'International association of national public health institutes (IANPHI) pour un soutien technique. Également, D^r Réal Morin a été désigné comme représentant de l'INSPQ sur le comité scientifique et pédagogique de l'Université d'été de Besançon.

6.1 Retour sur le nouveau format des faits saillants

Répondant à la demande exprimée par les membres du conseil d'avoir une présentation du rapport des faits saillants plus brève et explicite l'Unité des communications a mis en place un outil informatique qui se veut point de chute des projets et réalisations des directions. Une présentation plus soignée par mandats

subdivisés en « nouveaux mandats » et « mandats livrés » facilitera la lecture et la compréhension. Cet outil permettra de colliger une information qui servira à alimenter les besoins d'information du CA, mais aussi ceux d'autres publics (par exemple : intranet INSPQ, rapport annuel de gestion) et témoigne d'une recherche d'efficience.

Un prétest, colligeant l'information pour la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie (DSET) et l'Unité des communications est soumis pour discussion. Lors de la période d'échanges à propos de ce nouveau format de rapport, les membres ont exprimé leur satisfaction quant à la présentation qui est plus claire et plus succincte. Le nouveau visuel facilite la lecture. L'information présentée est mieux ciblée pour un niveau de conseil d'administration. Il est suggéré d'insérer des hyperliens à la section des réalisations pour permettre un accès plus direct et rapide aux documents associés, évitant de devoir forer dans le site Web pour retracer la documentation. Une requête sera adressée à l'Unité des communications pour étudier la faisabilité de cette demande.

Aussi, une mise à jour de la liste d'envoi du bulletin *Les Résonances de l'Institut* aux membres du conseil sera faite.

Une réévaluation de cette forme de présentation sera faite après 6 mois d'implantation au besoin.

7. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

7.1 Suivi de l'entente sur le dépistage

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille D^{re} Jocelyne Sauvé, vice-présidente aux affaires scientifiques, qui se joint au conseil. Préalablement à la séance, les membres ont reçu une copie du projet d'entente, pour discussion, avant la production de la version finale de l'entente. La présidente-directrice générale relate l'historique de ce dossier qui a débuté en mars 2015. Elle rappelle qu'à ce moment, une demande avait été adressée au MSSS pour que l'Institut se retire des activités de dépistage. Depuis, l'évolution de ce dossier a permis d'en venir à un projet d'entente tripartite réunissant le MSSS, l'INSPQ et l'INESSS, projet qui identifie les mécanismes de mise en place de la collaboration entre les trois parties. L'INESSS a été désigné coordonnateur de ce dossier et doit mettre en place une équipe d'experts, un comité permanent et d'un comité de suivi de l'entente. L'INSPQ affecte deux ressources ETC, dont 1 ETC sous forme de prêt de service avec l'INESSS suivant la signature de l'entente. Au point de vue financier, c'est une somme de 1,5 M\$ qui sera transférée à l'INESSS, laquelle est déjà identifiée au budget annuel de l'Institut et est inscrite aux revenus reportés. Cette somme est non récurrente.

Le projet d'entente assure l'analyse systématique de santé publique pour toute question entourant le dépistage. Les balises concernant la reconnaissance de la contribution de l'INSPQ sont claires. Un membre se questionne sur les mécanismes en place pour s'assurer que les besoins des populations vulnérables (ex. personnes handicapées) soient pris en compte dans l'analyse des programmes de dépistage. Le comité d'experts se dotera des outils d'analyse pertinents pour mener ses travaux.

À la suite des échanges, des corrections soulignées par D^r Jean-Pierre Trépanier seront apportées au projet d'entente, notamment au point 2.1 « Obligations du Ministre » où on y précisera que les objets et priorités de travail seront transmis à l'INESSS.

Le ministre confie les priorités de travail à l'INESSS et l'entente vient encadrer les relations entre les parties et baliser le cheminement des dossiers.

Sur proposition dûment formulée par M. Jérôme Di Giovanni, appuyée par M^{me} Carole Lalonde, la résolution numéro 2016-10-05/01 sur le projet d'entente intitulée Protocole d'entente concernant l'analyse de la pertinence du dépistage de maladies chroniques (programmes ou opportunistes) 2016-2019 est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-10-05/01

Protocole d'entente concernant l'analyse de la pertinence du dépistage de maladies chroniques (programmes ou opportunistes) 2016-2019

ATTENDU QUE le Ministre administre le Programme national de santé publique (« PNSP ») qu'il élabore en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, chapitre S-2.2);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec*, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a notamment pour mission de soutenir le Ministre dans l'exercice de sa mission de santé publique;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 8 du deuxième alinéa de l'article 3 de cette même loi, la mission de l'INSPQ consiste, notamment, à exécuter tout mandat d'expertise en santé publique que lui confie le Ministre;

ATTENDU QUE l'expertise requise pour réaliser l'analyse de la pertinence du dépistage de maladies chroniques est détenue, en complémentarité, par l'INSPQ et par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);

ATTENDU QUE, pour cette raison, le Ministre désire que soient mises en place, en collaboration avec l'INSPQ et l'INESSS, les structures permettant la réalisation d'une analyse de la pertinence du dépistage de maladies chroniques optimale, bonifiée par la mise en commun de leurs expertises respectives;

ATTENDU QUE le protocole d'entente démontre clairement la volonté de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'INESSS dans une vision intégrée d'analyse des questions complexes sur le dépistage;

ATTENDU QUE le protocole assure qu'une analyse de santé publique soit systématiquement disponible pour le traitement des questions de

dépistage;

ATTENDU QUE le protocole permet une participation qui respecte notre champ d'expertise et notre capacité d'intervention;

ATTENDU QUE le protocole assure une reconnaissance de la participation de l'INSPQ aux travaux d'analyse (droits d'auteurs et signature conjointe des travaux).

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- Que le conseil d'administration mandate la présidente-directrice générale de l'INSPQ pour :
 - signer la proposition de protocole d'entente concernant l'analyse de la pertinence du dépistage de maladies chroniques (programmes ou opportunistes) 2016-2019 ;
 - mettre en œuvre les modalités prévues à l'entente, dont le transfert des sommes identifiées dans l'entente et la conclusion d'un prêt de services avec l'INESSS pour 1 ETC professionnel de l'INSPQ,
 - mandater un gestionnaire pour assurer le suivi de l'entente.

8. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1 Rapport du comité d'audit

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, qui se joint au conseil.

En l'absence de M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, M^{me} Céline Plamondon informe les membres des dossiers discutés lors du dernier comité d'audit, tenu le 28 septembre 2016. En plus des dossiers présentés au conseil d'administration, les sujets traités ont été la révision du mandat du comité d'audit, le suivi budgétaire, le projet SI-PMI et le projet SI-PQDC.

Le comité a procédé à la révision de son mandat, document qui sera soumis pour commentaires au comité de gouvernance et d'éthique.

Du point de vue budgétaire, la réception de la confirmation budgétaire, en mai dernier, permettait à l'Institut de disposer d'une somme additionnelle de 1, 639 M\$ par rapport au budget autorisé par le conseil d'administration du 11 mai 2016.

Cette disponibilité financière a été répartie de façon prudente dans l'objectif de conserver une marge de manœuvre pour des compressions additionnelles en cours d'exercice. L'utilisation autorisée est également en quasi-totalité temporaire afin de disposer d'une marge de manœuvre pour les éventuelles compressions en 2017-2018 (par les efforts budgétaires déjà planifiés). En date du conseil d'administration, la disponibilité a été utilisée comme suit :

	Montant
Conserver une contingence pour faire face à d'éventuelles compressions en 2016-2017 (jusqu'en décembre 2016)	500 000 \$
Indexer de manière récurrente le budget des autres dépenses selon le montant accordé par le MSSS	123 000 \$
Utiliser de manière non récurrente pour faciliter l'actualisation des compressions 2016-2017 dans les directions	516 000 \$
Utilisation non récurrente de la contingence pour des besoins organisationnels	500 000 \$

Le suivi budgétaire ne présente pas de risques financiers importants et les résultats projetés présentent un surplus anticipé d'environ 1,5 M\$.

Un membre s'informe sur la présence aux états financiers de la somme de 1,5 M\$ prévue pour l'entente sur le dépistage, discutée au point précédent. M. Claude Bernier explique que cette somme a déjà été encaissée par l'Institut et est inscrite dans les revenus reportés.

8.1.1 Approbation du budget des immobilisations 2016-2017

Les membres ont reçu, avant la séance, copie de l'état de situation présentant le budget détaillé des immobilisations 2016-2017. Trois sources de financement sont principalement utilisées pour l'acquisition d'immobilisations, dont le budget des activités régulières, les excédents cumulés affectés de l'Institut et les projets spéciaux. Une rencontre le 4 octobre 2016 avec le MSSS nous apprend que le ministère est ouvert à rehausser le budget d'investissement de l'Institut.

M. Claude Bernier passe en revue l'état de situation présenté.

Le budget d'investissement propose des investissements bruts de 6,032 M\$ (4,981 M\$ en 2015-2016) et des investissements nets de 4,432 M\$ (2,381 M\$ en 2015-2016). La hausse des investissements nets en 2016-2017 de 2,051 M\$ provient principalement des investissements financés directement par des projets spéciaux et de la diminution des investissements et de la refacturation aux partenaires dans le cadre du dossier SI-PMI.

Sur proposition de M^{me} Sylvia Kairouz, appuyée par D^r François Desbiens, le budget des immobilisations 2016-2017 est adopté à l'unanimité.

8.1.2 Affectation et précisions sur l'utilisation des excédents affectés ;

M. Claude Bernier présente l'état de situation distribué aux membres avant la séance ainsi que deux résolutions.

Première résolution - Affectation d'une somme de 500 000 \$ provenant des excédents cumulés non affectés au 31 mars 2016.

Les excédents non affectés réalisés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 se sont établis à 2,028 M\$. Au mois de mai 2016, une affectation de 1,5 M\$ a eu lieu sur la base des résultats préliminaires. Suite aux résultats finaux, l'Institut est en mesure d'affecter la somme additionnelle de 500 000 \$. Cette affectation servira, entre autres, à soutenir la démarche d'optimisation par la

création d'une enveloppe de transition et de favoriser la mise en place d'un second projet scientifique.

Deuxième résolution – Précision sur l'utilisation des excédents affectés.

Lors de l'affectation d'une somme de 1,5 M\$ à la séance ordinaire du conseil d'administration du 11 mai 2016, une somme de 125 000 \$ avait été affectée pour l'implantation du système de gestion de l'information de laboratoires (SGIL) au LSPQ. L'utilisation du solde de 1,375 M\$ devant être précisée ultérieurement.

La proposition d'utilisation de la somme de 1,375 M\$ est la suivante :

	Utilisation du 1,375 M\$
Pour les besoins en immobilisations	625 000 \$
Pour l'optimisation et la planification stratégique	278 744 \$
Pour le projet structurant du CTQ (excédent du CTQ)	230 000 \$
Pour le projet structurant du LSPQ (excédent du LSPQ)	241 256 \$
TOTAL	1 375 000 \$

En réponse à la question d'un membre, M. Bernier souligne que les deux principales sources d'excédents proviennent des ventes de services de laboratoire à l'externe et d'économies temporaires.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger, la résolution numéro 2016-10-05/02 portant sur l'application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux de l'Institut national de santé publique du Québec est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-10-05/02

Application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux de l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.

ATTENDU qu'il demeure avant affectation et en considérant les résultats de 2015-2016, un excédent cumulatif non affecté de près 1,555 M\$ au 31 mars 2016.

ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,500 M\$ pour faire face aux éventualités.

ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,301 M\$ pour finaliser certains dossiers dont les excédents ont été constatés antérieurement.

ATTENDU que l'excédent cumulé non affecté actuellement disponible pour affectation

s'élèvent à 0,754 M\$.

	Montant
Excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016	1,555 M\$
(-) Excédent cumulé non affecté pour faire face aux éventualités	(0,500 M\$)
(-) Excédent cumulé non affecté pour finaliser certains dossiers	(0,301 M\$)
Montant préliminaire disponible pour affectation	<u>0,754 M\$</u>

ATTENDU qu'il est prudent de conserver une marge de manœuvre de 0,254 M\$

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

D'autoriser l'affectation d'un montant de 0,5 M\$ provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016 pour les besoins suivants :

- 500 000 \$ - pour les besoins scientifiques en lien direct avec la mission. L'affectation permettra, entre autres, de soutenir la démarche d'optimisation par la création d'une enveloppe de transition et de favoriser la mise en place d'un second projet scientifique.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Céline Plamondon, appuyée par M^{me} Danièle Dulude, la résolution numéro 2016-10-05/03 portant sur l'utilisation de l'excédent cumulatif affecté est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION #2016-10-05/03

Utilisation de l'excédent cumulatif affecté

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.

ATTENDU que lors de la séance du 11 mai 2016, par une résolution, le conseil a affecté une somme de 1,5 M\$ provenant de l'excédent non affecté.

ATTENDU que lors de la séance du 11 mai 2016, un montant de 125 000 \$ sur le montant de 1,5 M\$ a été affecté pour le SGIL du LSPQ.

ATTENDU qu'il demeure un excédent cumulatif affecté de 1,375 M\$ dont l'utilisation est à préciser.

ATTENDU que la direction avait mentionné aux membres du conseil d'administration, lors de la séance du 11 mai 2016, sa volonté de préciser l'utilisation du montant de 1,375 M\$ au courant de l'automne.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

De préciser l'utilisation de l'excédent affecté au montant 1,375 M\$

- 625 000 \$ - pour les besoins en immobilisations
- 278 744 \$ - pour les besoins scientifiques en lien direct avec la mission. L'affectation permettra, entre autres, de soutenir la démarche d'optimisation par la création d'une enveloppe de transition et de favoriser la mise en place d'un second projet scientifique.

- 230 000 \$ - pour les projets structurants et les équipements spécialisés du laboratoire de toxicologie du Québec (CTQ)
- 241 256 \$ - pour les projets structurants et les équipements spécialisés du laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ)

8.1.3 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, l'état de situation de ce point, ainsi que la liste des contrats de 25 000 \$ et plus autorisés par la présidente-directrice générale en conformité avec l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (Loi 15). Cette liste identifie les contrats signés entre le 7 juin 2016 et le 16 septembre 2016. Quatre contrats ont été signés totalisant une somme de 416 935 \$, dont deux sont des contrats de gré à gré.

8.2 Rapport du comité des ressources humaines

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines qui se joint à la séance. Celle-ci présente les dossiers discutés lors du dernier comité des ressources humaines, tenu le 21 septembre 2016.

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été approuvé par le comité de direction, un dépôt est prévu au conseil d'administration en décembre 2016 pour information.

L'Institut s'est vu confirmer le maintien de sa certification au programme Entreprise en santé à la suite de l'audit réalisé en juin 2016.

Suivant l'adoption du mandat de négociations lors de la séance ordinaire du conseil d'administration le 22 juin 2016, les négociations avec le syndicat représentant les techniciens du LSPQ et le personnel de bureau, et le syndicat représentant les professionnels, sont débutées pour les aspects non monétaires, en attendant l'accord du ministre à la proposition de mandat.

Un volume important et inhabituel de recrutement limite la capacité de la Direction des ressources humaines à soutenir le processus de dotation. L'embauche de ressources externes temporaires sera nécessaire afin de répondre à la demande. Cet important besoin de recrutement s'explique, entre autres, par un mandat du MSSS adressé à la Direction des technologies de l'information (DATI) pour la refonte du système d'information du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS). Par ailleurs, un dépassement est anticipé au seuil autorisé d'heures rémunérées imposé par la Loi 15. Puisqu'une demande de dérogation ne semble pas recevable, des travaux internes sont en cours pour identifier des alternatives qui respectent les lois et les conventions collectives. Un travail de collaboration est requis avec les directeurs de l'Institut pour anticiper les besoins en dotation d'ici le mois de mars 2017 et analyser stratégiquement l'impact de tout nouveau projet sur le seuil d'heures rémunérées.

9. AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Retour sur la formation

Un tour de table est fait afin de recueillir les commentaires et la satisfaction des membres du conseil sur la formation reçue en début de journée avec Me Danièle Montminy, avocate au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

Les membres expriment leur satisfaction sur la première partie de la formation réservée à la situation de l'Institut dans l'État québécois, la distinction des organismes publics et privés et l'encadrement législatif. Toutefois, la deuxième partie portant sur le rôle et les responsabilités d'un conseil et les règles d'éthique n'a pas pu être traitée suffisamment en raison de la période de temps accordée à cette partie. Certains membres auraient souhaité une formation personnalisée et adaptée à l'organisation, au domaine de santé publique, qui aurait permis aux membres d'exprimer la réalité du conseil de l'INSPQ. Une volonté de formation annuelle a été exprimée. L'Université Laval offre des formations spécifiques. Un suivi sera fait par le comité de gouvernance et d'éthique. La révision du règlement de régie interne, prévue à l'agenda, permettra d'améliorer les pratiques de gouvernance.

9.2 Adoption de la politique linguistique de l'INSPQ

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M. Éric Bédard, analyste des procédés administratifs et de la gestion des documents, au Secrétariat général, qui se joint à la séance.

M. Bédard fait un bref rappel de l'historique de cette politique, adoptée pour la première fois en 2003, et qui a pour objectif premier de définir les pratiques en matière d'utilisation du français dans l'organisation. À la suite de l'adoption, en 2011, d'une nouvelle politique gouvernementale sur l'utilisation du français et après avoir obtenu sa certification de l'Office québécois de la langue française (OQLF) en mars 2014, l'Institut a déposé en avril 2015, un projet de politique linguistique organisationnelle révisée auprès de cet organisme. Plusieurs échanges entre les deux organisations ont permis à l'Institut de recevoir, en mai 2016, une confirmation de l'OQLF l'invitant à soumettre une version finale de sa politique pour ensuite recevoir un avis officiel préalable à l'adoption de la politique révisée par le conseil d'administration de l'Institut. En juillet dernier, l'Institut a reçu l'avis favorable de l'OQLF.

La politique révisée compte 72 dispositions, dont 44 concernent la pratique gouvernementale. La politique de l'Institut stipule que les communications doivent être réalisées en langue française, toutefois, pour le personnel devant présenter une conférence à l'extérieur du Québec, la politique consent à l'emploi de la langue anglaise. Les laboratoires de l'Institut sont particulièrement touchés par cette exception par l'exercice de leurs fonctions.

D^r Horacio Arruda exprime ses félicitations au personnel du Secrétariat général pour le travail réalisé.

Sur proposition dûment formulée par D^r Horacio Arruda, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois, la Politique linguistique de l'Institut national de santé publique du Québec est adoptée à l'unanimité.

9.3 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2015-2016

Les membres ont reçu, séance tenante, la copie papier du Rapport annuel de gestion 2015-2016 de l'INSPQ. La présidente-directrice générale souligne que le texte du rapport avait déjà fait l'objet de l'approbation du conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 22 juin 2016. Le dépôt à l'Assemblée nationale a été fait en septembre dernier. Les membres soulignent leur appréciation quant à la présentation du rapport et son contenu, le qualifiant de plus étoffé.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS – COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, copie du compte rendu approuvé de la réunion du comité d'audit, tenue le 16 juin 2016 ainsi que la copie du compte rendu approuvé de la réunion du comité des ressources humaines, tenue 8 juin 2016. Quant au comité de gouvernance et d'éthique, le compte rendu de la réunion du 13 juin n'a pas été approuvé, ce comité ne s'étant pas réuni depuis.

12. ÉCHANGES À HUIS CLOS

12.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

12.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;

Échanges sur les étapes et les échéanciers du processus de remplacement du secrétaire général. Lors de la séance spéciale du comité des ressources humaines, tenue le 12 septembre 2016, une description des options de remplacement analysées et des raisons justifiant le choix de reconduire le poste selon les mêmes paramètres ont été présentées.

13. DIVERS

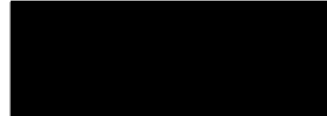
Aucun autre point n'est discuté.

14. PROCHAINE SÉANCE : 7 DÉCEMBRE 2016

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mercredi 7 décembre 2016, de 9 h à 12 h à la salle RC-03C sur Crémazie.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.



Lise Thibodeau
Adjointe à la direction
Secrétariat général

2016-12-07

AVIS DE CONVOCATION

100^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : Le mercredi 7 décembre 2016
Heure : 9 h
Lieu : 190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal
 Visioconférence au 945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec
Repas : Crémazie : salle RC-03C, Wolfe : salle A5-45

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Déclaration d'intérêts ;			
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016 ;		5 min	- Procès-verbal
4.	Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016 ;		5 min	
5.	Rapport de la présidente-directrice générale ;	Information		- Rapport - Faits saillants
6.	Affaires scientifiques : 6.1 Présentation - Cannabis ;	Information	30 minutes	- État de situation
7.	Affaires administratives : 7.1 Rapport du comité d'audit : 7.1.1 Politique encadrant la gestion contractuelle ; 7.1.2 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$; 7.2 Rapport du comité des ressources humaines : 7.2.1 Nomination d'un cadre supérieur au poste de secrétaire général ; 7.2.2 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de l'Institut national de santé publique du Québec;	Décision Information Décision Information	45 min	- État de situation - Politique - État de situation - CV candidate - Résolution - État de situation - Plan d'action

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	7.2.3 Guides sur la santé psychologique des employés de l'Institut ; 7.2.4 Plan d'action Dynamo – mise à jour	Information Information		-État de situation -Guides (4) -État de situation -Plan -Révision annuelle
8.	Affaires corporatives : 8.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique ; 8.1.1 Suivi du processus de nomination au conseil d'administration ; 8.1.2 Retour sur l'évaluation de la formation des membres du conseil du 5 octobre 2016 – Suites à donner ; 8.1.3 Analyse préliminaire du bilan semestriel du Plan stratégique 2014-2019 ; 8.2 Bilan semestriel du Plan d'action de développement durable 2015-2020 ; 8.3 Bilan des déplacements hors Québec	Information Discussion Information Information Information	40 min	-État de situation -État de situation -Tableau bord -État de situation
9.	Période de questions ;			
10.	Dépôt de documents – Comptes rendus des réunions des comités du conseil ;			-Comptes rendus
11.	Échanges à huis clos : 11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Discussion Discussion	30 min	
12.	Divers ;			
13.	Prochaine séance : 1^{er} février 2017 ;			
14.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA CENTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

MERCREDI, LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE 9 H À 12 H

**190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal
945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec**

Membres présents :

Horacio Arruda (par visioconférence)
Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens (par visioconférence)
Pierre Fournier
Jérôme Di Giovanni
Danièle Dulude
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents:

Sylvia Kairouz
Carole Lalonde

Secrétaire du conseil :

Line Thibodeau (adjointe à la direction, Secrétariat général)

Invités :

Natalys Bastien
Éric Bédard
Claude Bernier
Maude Chapados
Geneviève Lapointe
Réal Morin
Danielle St-Laurent

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Pierre Fournier, appuyée par M^{me} Céline Plamondon.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré pour la présente séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après quelques corrections orthographiques.

Sur proposition de M^{me} Danièle Dulude, appuyée par M^{me} Céline Plamondon, le procès-verbal est modifié et approuvé à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2016

La présidente-directrice générale, M^{me} Nicole Damestoy, mentionne qu'en ce qui concerne les travaux entourant l'entente de collaboration avec le Bureau du coroner, quelques difficultés rencontrées au cours de l'automne 2016 ont retardé la signature de l'entente. L'Institut espère pouvoir procéder à la signature en janvier 2017.

M^{me} Nicole Damestoy souligne la signature du Protocole d'entente concernant l'analyse de la pertinence du dépistage de maladies chroniques (programmes ou opportunités) 2016-2019 et la tenue du premier comité de suivi composé de membres des trois organismes liés au protocole. Le transfert de la somme prévue de 1,5 M\$ à l'INESSS est en cours de réalisation.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, M^{me} Nicole Damestoy, dresse le portrait des principaux dossiers en cours dans l'organisation. L'Institut est actuellement en période de négociation des conventions collectives du personnel syndiqué. Les employés professionnels exercent des moyens de pression légitimes et respectueux.

Le comité de direction a tenu en septembre dernier, un lac-à-l'épaule dont les discussions ont porté sur l'offre de services aux régions, le positionnement de l'Institut dans les communications et le mode de gestion interne. Un plan de travail visant à doter l'INSPQ d'un modèle intégré de gestion s'échelonne jusqu'en mars 2017. Pour ce faire, l'Institut est accompagné par une consultante en gouvernance des organisations.

Le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) accompagnera la Régie régionale du Nunavik (région 17) pour mener une vaste enquête de santé des Inuit appelée Qanuilirpitaa. Une entente sera conclue avec la région pour confirmer le soutien logistique et méthodologique offert par l'INSPQ. Puisqu'il s'agit d'un projet d'envergure

qui touche plusieurs directions de l'INSPQ pendant plusieurs années, une analyse de risques, tant aux plans financier que ressources humaines a été demandée. Cette enquête, sous la responsabilité du BIESP, sera présentée au conseil d'administration du 1^{er} février 2017. L'analyse et les mesures de mitigation du risque seront présentées au prochain comité d'audit.

La 20^e édition des Journées annuelles de santé publique qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 2016 a été un franc succès. Cette année, plus de 1 000 personnes y participaient. M^{me} Damestoy a eu l'occasion de présenter, conjointement avec D^r André Dontigny du MSSS, le rapport du directeur national de santé publique sur le portrait de santé des Québécois en remplacement de D^r Horacio Arruda, retenu à l'étranger. Cette présentation sera rendue disponible sur le site Web de l'Institut en janvier 2017. Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, souligne sa participation de même que la tenue du Colloque francophone international de villes et villages en santé et Villes santé de l'OMS qui avait lieu les 22, 23 et 24 novembre au même endroit.

6. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

6.1 Présentation – Cannabis

M. Denis Marion, vice-président du conseil, accueille D^r Réal Morin, médecin spécialiste à la Vice-présidence aux affaires scientifiques, et M^{mes} Geneviève Lapointe et Maude Chapados, professionnelles à la Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications, secteur Politiques publiques favorables à la santé pour une présentation sur le cannabis. Les présentations scientifiques aux membres du conseil d'administration ont pour but d'illustrer l'exercice du rôle, la mission et les mandats de l'organisation.

La présentation des travaux entourant les enjeux de santé publique associés à la légalisation du cannabis non médical a porté tant sur l'encadrement que les conditions de succès d'un modèle de régulation de la production, de la distribution et de la consommation, qui minimise les impacts d'une telle mesure pour la population. Deux documents ont été distribués aux membres en appui à la présentation. L'avis de l'INSPQ est disponible à l'adresse : [Légalisation cannabis-Rapp. INSPQ](#)

7. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7.1 Rapport du comité d'audit

M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, présente les dossiers discutés lors de la dernière rencontre du comité tenue le 24 novembre 2016. On note le dossier du système informatique SGIL au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) dont l'implantation est prévue au cours des prochaines semaines. En dépit du retard de l'implantation du système, pour lequel l'INSPQ devra être dédommagé, l'enveloppe budgétaire autorisée pour ce projet (1,325 millions \$) est respectée à ce jour.

Un état de situation a été présenté quant à la sécurité de l'information, l'organisation devant faire une reddition de comptes au Secrétariat du Conseil du trésor. En 2016,

l'INSPQ rencontrait 57 % des objectifs de la grille de conformité. Un plan de travail est en cours afin d'atteindre 86 % de conformité en 2017.

M^{me} Larouche énonce également que le comité a examiné les résultats de la période 7 de l'année financière qui projettent un surplus de 1,6 M\$. Il n'y a pas d'enjeux anticipés qui pourraient compromettre l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Finalement, le comité d'audit a étudié la Politique encadrant la gestion contractuelle et en recommande l'adoption par le conseil.

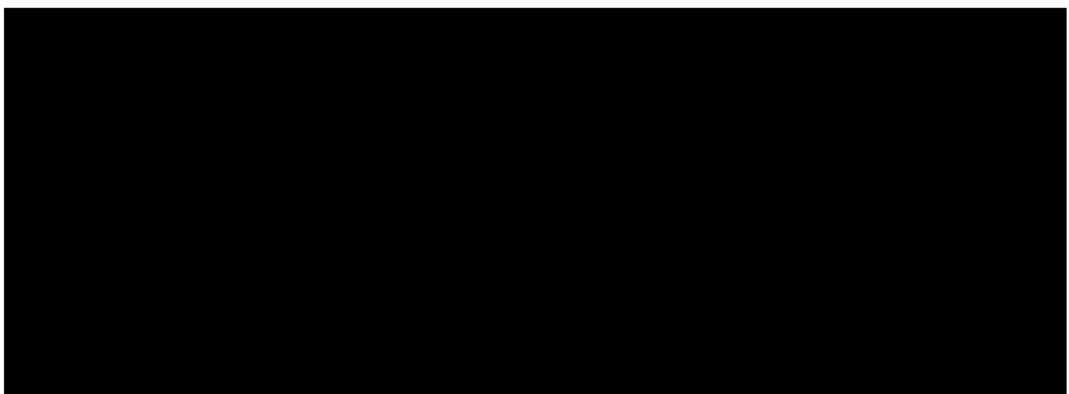
7.1.1 Politique encadrant la gestion contractuelle

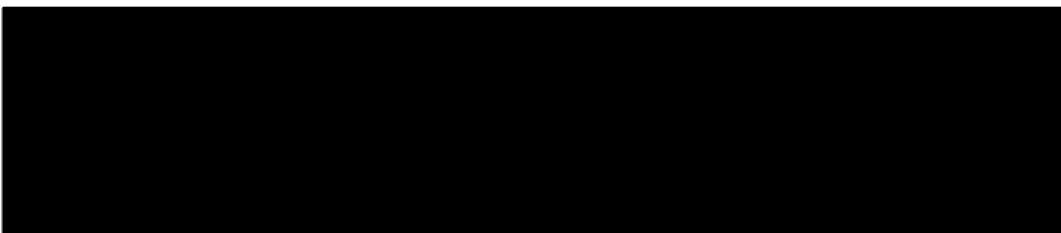
M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, se joint au conseil pour présenter la politique encadrant la gestion contractuelle. L'Institut a toujours valorisé de saines habitudes en gestion contractuelle. Pour s'assurer d'un processus performant et respectant les orientations gouvernementales, l'Institut a procédé à deux audits externes (2008 et 2012). Le premier audit a mené à la mise en place d'une directive sur les marchés publics et à l'embauche d'une ressource en gestion contractuelle. L'audit de 2012 a permis de conclure que les améliorations mises en place suite au premier audit sont adéquates. L'enchâssement de nos pratiques dans une politique ajoute un élément dans notre saine gouvernance, des lacunes au niveau de la gestion contractuelle constituant un risque réputationnel pour l'INSPQ.

La mise en place d'une politique pour encadrer la gestion contractuelle a pour objectifs le respect du cadre réglementaire, la mise en œuvre de saines pratiques de gestion, l'utilisation efficiente des fonds publics et l'acquisition de biens et services au meilleur rapport qualité-prix. L'Institut s'est inspiré d'autres politiques similaires d'organismes québécois.

Au niveau de la gestion de risques, l'Institut identifie deux zones d'amélioration qui impliquent de :

- Former les gestionnaires des équipes scientifiques et administratives quant aux règles d'attribution de contrats. Il n'y a pas eu de telle formation depuis 4 ans, mais chaque nouveau gestionnaire reçoit une formation personnalisée à son arrivée ;
- Mieux documenter l'évaluation des fournisseurs, la rétroaction sur le processus d'attribution.





Un membre s'interroge sur le volume annuel de contrats informatiques. M. Bernier explique qu'annuellement, environ 15 contrats de services professionnels de plus de 25 000 \$ sont signés, dont environ la moitié en informatique. Un tableau récapitulatif des contrats sera déposé à la prochaine séance ordinaire du conseil en février 2017.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Sonia Bélanger, la Politique encadrant la gestion contractuelle est adoptée à l'unanimité.

7.1.2 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, l'état de situation de ce point ainsi que la liste des contrats signés de plus de 25 000 \$, autorisés par la présidente-directrice générale, en conformité avec l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (Loi 15). Cette liste couvre la période du 17 septembre au 17 novembre 2016. Tous les contrats attribués ont fait l'objet d'un appel d'offres public sauf le dernier qui est issu d'un appel d'offres sur invitation étant donné le montant impliqué.

7.2 Rapport du comité des ressources humaines

M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, se joint au conseil pour les points de la section 7.2 de l'ordre du jour. D^r François Desbiens, président du comité des ressources humaines (DRH) informe les membres des dossiers discutés lors de la dernière réunion du comité, tenue le 23 novembre 2016. Le suivi des indicateurs de ressources humaines a été fait et les discussions ont porté sur la nomination de la secrétaire générale, le suivi du plan d'action Dynamo, et la révision des guides de santé psychologique. La cible fixée en regard de la Loi 15 sur le contrôle des effectifs ne sera vraisemblablement pas dépassée, ayant pour impact la réduction de la capacité de recrutement si la Loi est reconduite en 2017. Le plan de travail de la DRH évolue de manière satisfaisante.

7.2.1 Nomination d'un cadre supérieur au poste de secrétaire général

La présidente-directrice générale souligne la qualité du travail et remercie le personnel du Secrétariat général pour leur support au cours des derniers mois d'intérim. En suivi de l'affichage du poste de secrétaire général, plusieurs candidatures de qualité ont été reçues. La personne retenue est M^{me} Julie Gauthier. Celle-ci s'est démarquée en raison de son expérience variée et de sa connaissance approfondie des ministères, des obligations gouvernementales et de la Santé publique. À l'unanimité, le comité de sélection recommande le choix de sa candidature. M^{me} Gauthier entrera en fonction le 10 janvier 2017.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Danièle Dulude, appuyée par D^r François Desbiens, la résolution numéro 2016-12-07/01 sur la nomination au poste de secrétaire général au Secrétariat général, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2016-12-07/01 Nomination au poste de secrétaire général, Secrétariat général
<p>ATTENDU le départ à la retraite de madame Michèle Beaupré-Bériaud du poste de secrétaire générale au Secrétariat général ;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection, formé de la présidente-directrice générale, du président du comité des ressources humaines, du vice-président du conseil et président du comité de gouvernance et d'éthique et de la directrice des ressources humaines, recommande au conseil d'administration de nommer madame Julie Gauthier à titre de secrétaire générale au Secrétariat général.</p> <p>Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :</p> <ul style="list-style-type: none">- De nommer madame Julie Gauthier à titre de secrétaire générale au Secrétariat général. Cette nomination est effective à compter du 9 janvier 2017.

7.2.2 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de l'Institut national de santé publique du Québec

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, une copie du plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Pour information, M^{me} Natalys Bastien apporte les précisions à la suite des questionnements soumis par M. Di Giovanni. Lors des récents processus de dotation, aucune candidature de personnes identifiant un handicap n'a été reçue. Nos affichages sont envoyés à un organisme spécialisé dans l'insertion à l'emploi qui confirme recevoir les informations. L'Institut n'a reçu aucune demande de produire des documents d'information dans des formats adaptés.

7.2.3 Guides sur la santé psychologique des employés de l'Institut

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M^{me} Danielle St-Laurent, directrice scientifique au Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) et présidente du comité santé et mieux-être, ainsi que M^{me} Julie Gervais, conseillère en développement organisationnel à la Direction des ressources humaines. Celles-ci se joignent à la séance pour les points 7.2.3 et 7.2.4 de l'ordre du jour. Les membres ont reçu préalablement à la séance, la documentation relative au point 7.2.3 traité ici. M^{me} Bastien informe les membres qu'une consultation a été menée auprès des employés dont les objectifs étaient d'une part, d'outiller le personnel en matière de détresse psychologique au travail et d'autre part, d'identifier

les moyens de prévention en cette matière.. Elle souligne le travail de M^{me} Julie Gervais dans l'élaboration des quatre guides ici présentés, soit à l'intention des gestionnaires et du personnel.

Les membres du conseil soulignent la qualité des guides et le président du comité des ressources humaines, D^r François Desbiens, suggère à la présidente-directrice générale de faire connaître ces outils dans l'ensemble du réseau de santé publique. Cette possibilité sera examinée, moyennant des ajustements au texte qui est spécifique à l'INSPQ dans sa forme actuelle. Au guide à l'intention du gestionnaire et intitulé « Quand un employé présente des signes de détresse », il est suggéré de revoir la formulation du paragraphe, à la page 3, concernant le cas de situation personnelle, ceci en raison du biais potentiel de compréhension dans sa formulation actuelle. L'employé doit pouvoir compter sur l'ouverture du gestionnaire à l'écoute si celui-ci ressent le besoin de parler de son problème même s'il est d'ordre personnel. M^{me} Bastien verra à la reformulation du texte. Celle-ci souligne que ces documents ont fait l'objet de diffusion auprès des gestionnaires. Deux journées de formation seront planifiées avec les gestionnaires sur les compétences à développer pour mieux détecter le personnel en détresse et comment prévenir ces situations. M^{me} St-Laurent souligne que le Programme d'aide aux employés offre des services de consultation aux gestionnaires.

7.2.4 Plan d'action Dynamo – mise à jour

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, copie de l'état de situation, du plan d'action 2015-2017 et de la révision du plan en date de novembre 2016. La mise à jour annuelle du plan d'action Dynamo de l'organisation relève d'une exigence de la norme Entreprise en santé. Ainsi, M^{me} St-Laurent dresse le bilan du plan qui révèle qu'actuellement, cinq mesures sur les dix planifiées sont mises en place. On note que les échéanciers prévus étaient ambitieux et un ajustement sera apporté pour la prochaine année. Un prochain sondage de satisfaction du personnel à l'égard du plan d'action sera réalisé en mars 2017.

Par ailleurs, à l'interrogation d'un membre sur l'impact financier lié à ce plan d'action, M^{me} Bastien souligne qu'un suivi budgétaire est réalisé et que le temps investi est suivi, mais que l'impact financier du temps investi n'est pas comptabilisé.

En suivi des négociations, M^{me} Bastien informe les membres que l'Institut a reçu une recommandation favorable du Secrétariat du Conseil du trésor relativement au cadre financier du mandat de négociations avec les syndicats de l'organisation, une signature du ministre de la Santé et des Services sociaux est imminente.

8. AFFAIRES CORPORATIVES

8.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Les discussions tenues lors du dernier comité de gouvernance et d'éthique ont porté principalement sur les points 8.1.1, 8.1.2 et 8.1.3 de l'ordre du jour de la présente séance.

8.1.1 Suivi du processus de nomination au conseil d'administration

La présidente-directrice générale, M^{me} Nicole Damestoy, informe les membres que le dossier des candidatures a été déposé à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M^{me} Lucie Charlebois, le 15 novembre dernier. Des trois candidatures provenant du secteur de la santé et des services sociaux, deux sont de nouvelles nominations et une sera le renouvellement de la nomination d'un membre actuel. Une vérification faite au MSSS nous apprend que le dossier suit son cours. Un autre exercice de nominations se tiendra au printemps 2017 à la suite de l'échéance des mandats de M^{mes} Sonia Bélanger et Annie Bourgeois.

8.1.2 Retour sur l'évaluation de la formation des membres du conseil du 5 octobre 2016 – Suites à donner ;

Des discussions ont été tenues au comité de gouvernance et d'éthique le 2 décembre 2016. Le comité suggère de donner plus d'espace à des formations adaptées pour les membres du conseil, formations qui porteraient sur le développement des compétences transversales des membres à titre d'administrateur de même que des formations pour développer une meilleure capacité d'évaluation du fonctionnement d'un conseil d'administration. Il est de plus proposé d'effectuer des sondages d'autoévaluation des compétences des membres, comme point de départ pour évaluer les besoins. Quant à la fréquence de ces activités, deux journées et demie aux deux ou trois ans seraient réalistes et suffisantes. Un mandat sera donné à la future secrétaire générale de coordonner la réalisation de ces attentes.

Pour sa part, M^{me} Sonia Bélanger soumettra, par courriel à la présidente-directrice générale, un exemple de documents de formations pour les administrateurs, en place au gouvernement.

8.1.3 Analyse préliminaire du bilan semestriel du Plan stratégique 2014-2019

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M. Éric Bédard, analyste des procédés administratifs et de la gestion des documents au Secrétariat général, invité pour présenter ce point.

Les membres ont reçu préalablement à la séance, une copie de l'état de situation de ce point. M. Bédard souligne que le plan stratégique a débuté avec une année de retard puisqu'il a été entériné à l'hiver 2015. L'évaluation du plan a été réalisée au 31 octobre 2016, duquel on note une évaluation satisfaisante. Toutes les orientations comprises au plan sont en mouvement dans l'organisation. En ce qui a trait à l'enjeu relatif à la résistance aux antibiotiques, un plan d'action sera déposé au cours des prochaines semaines. Concernant la signature du contrat d'affiliation avec l'Université Laval, M. Bédard annonce que l'Institut a reçu au cours des dernières heures une lettre favorable à la signature de la part de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Nous attendons l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux pour finaliser cette entente.

Parmi les actions à venir dans le cadre de la mesure des indicateurs sur le taux de satisfaction des acteurs accompagnés, le taux d'atteinte des

utilisateurs visés, le taux de satisfaction et le taux d'utilisation par les partenaires et les clients visés, une réflexion s'amorcera entre les différentes équipes concernées par le plan d'action pour l'élaboration d'une grille d'évaluation commune des différentes actions et orientations. Au plan de la gestion des risques, le dossier Qanuilirpitaa bénéficiera d'un suivi rigoureux. Lors du dernier comité de gouvernance et d'éthique, les membres ont exprimé le désir d'avoir un suivi des indicateurs du plan sous forme de tableau de bord

8.2 Bilan semestriel du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M^{me} Mélanie Beaudoin, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, venue présenter le suivi du tableau de bord du Plan d'action de développement durable 2015-2020. Un état de situation et le tableau de bord ont préalablement été distribués aux membres du conseil.

M^{me} Beaudoin rappelle que le plan d'action a été adopté par le conseil en février 2016 et mis en place le 1^{er} avril suivant. Elle informe les membres du conseil qu'à la suite du départ à la retraite de M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire générale, le D^r Alain Poirier, vice-président à la valorisation scientifique et aux communications, a été désigné officier de développement durable pour l'Institut auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Une reddition de comptes du plan est effectuée annuellement auprès de ce ministère ainsi qu'au rapport annuel de gestion de l'Institut. À la lecture des résultats, on note que la cible de la majorité des actions est atteinte et plusieurs sont en voie de réalisation. Seule l'action 2 concernant la prise en compte des principes de développement durable à la démarche qualité, liée au Plan stratégique 2014-2019 est en difficulté. Le retard de réalisation de cet indicateur s'explique par l'absence actuellement d'une personne responsable de la démarche qualité, laquelle aura pour mandat de convenir d'un plan de mise en œuvre de l'indicateur. L'objectif d'atteindre 100 % à cette action est fixé en 2018.

8.3 Bilan des déplacements hors Québec

Le vice-président du conseil, M. Denis Marion, accueille M. Éric Bédard, analyste des procédés administratifs et de la gestion des documents au Secrétariat général, invité pour présenter ce point. Les membres ont reçu, préalablement à la séance, l'état de situation de ce point.

M. Bédard précise que les déplacements hors Québec sont assujettis à une reddition de comptes auprès du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) depuis sa mise en place en novembre 2014. À ce jour, quatre rapports semestriels ont été transmis à cet organisme. À l'interne, un processus complexe a été mis en place afin de respecter cette directive; chaque demande de déplacement est analysée rigoureusement avant sa transmission aux organismes valideurs (SAIC ou MRIF). Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016, 40 demandes de déplacement ont été autorisées, dont quatre ont été soumises pour approbation, ce qui signifie avec incidence sur les relations intergouvernementales et 36 soumises pour information, signifiant sans incidence sur les relations intergouvernementales. Pour cette même période, les lieux visités par nos experts sont majoritairement au Canada représentant 53 % des déplacements. Enfin, des 19 déplacements à

l'international qui ont un lieu dans la période de référence, 26 % ont été des déplacements vers la France. Les déplacements hors Québec nécessitent la production d'un rapport de mission au retour du déplacement effectué. À noter également que la proportion des déplacements qui sont sans frais pour l'INSPQ, sont à la suite d'une invitation d'une organisation savante. Indirectement, cet élément témoigne de notre rayonnement scientifique.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est exprimée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS – COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, copie du compte rendu approuvé de la réunion du comité des ressources humaines du 21 septembre 2016, la copie du compte rendu approuvé de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 13 juin dernier ainsi que la copie du compte rendu approuvé du comité d'audit du 28 septembre 2016.

11. ÉCHANGES À HUIS CLOS

11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

M^{me} Nicole Damestoy présente brièvement l'évolution et les prochaines étapes anticipées en vue de finaliser la programmation scientifique de l'INSPQ. Il s'agit d'un document fondamental confirmant l'engagement de l'organisation envers ses partenaires en ce qui concerne la livraison scientifique.

Face à ce rôle central, les membres du conseil énoncent le désir d'être impliqués dans le processus d'élaboration de la programmation scientifique, avant que celle-ci ne soit déposée pour approbation.

11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;

12. DIVERS

Aucun autre point n'est discuté.

13. PROCHAINE SÉANCE : 1^{ER} FÉVRIER 2017

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mercredi 1^{er} février 2017 à la salle A5-45 sur Wolfe.

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.



Line Thibodeau
/ Secrétaire général

2017-01-13



AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Le mercredi 11 janvier 2017

De 16 h 30 à 17 h 30

Par conférence téléphonique

Coordonnées afin de joindre la conférence téléphonique : **1 866-827-6872**, code de conférence : **9939143#**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Départ d'un cadre – paiement d'une indemnité ;	Décision		-État de situation -Résolution
3.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

LE MERCREDI 11 JANVIER 2017, DE 16 H 30 À 16 H 45

Par conférence téléphonique

Membres présents

Horacio Arruda
Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens
Jérôme Di Giovanni
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde
Carole Larouche
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Danièle Dulude
Pierre Fournier
Denis Marion

Secrétaire du conseil

Julie Gauthier

Invitée

Natalys Bastien

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉPART D'UN CADRE – PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ

Madame Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, présente aux membres un état de situation pour éclairer la décision du versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi (document déposé n° 2017-01-11/ES01).

À la suite de cette présentation, il est recommandé au conseil d'administration d'adopter la résolution pour le versement d'une indemnité de départ équivalente à 11 mois de salaire à [REDACTED]. Tel que prévu au règlement, des services de transition de carrière lui seront également octroyés.

Des précisions sont demandées par les membres présents :

- Pour mettre fin à l'emploi d'un cadre, une indemnité de départ équivalente à un mois de salaire par année de service (maximum de 12 mois) doit être versée. Il est précisé aux membres que bien que [REDACTED] cumule près de huit années de service à l'INSPQ, son indemnité de départ doit équivaloir à 11 mois de salaire compte tenu du nombre total de ses années à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux.
- Il est précisé aux membres que le départ de [REDACTED] ne met pas en péril la réalisation des engagements de l'INSPQ dans son secteur d'expertise.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme Di Giovanni, appuyée par madame Carole Lalonde, la résolution numéro 2017-01-11/01 portant sur le départ de [REDACTED] chef d'unité scientifique à la Vice-présidence aux affaires scientifiques (VPAS), est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-01-11/01

Départ de [REDACTED] chef d'unité scientifique à la Vice-présidence aux affaires scientifiques (VPAS)

ATTENDU QUE [REDACTED] (ci-après désignée le «Cadre») occupe la fonction de chef d'unité scientifique à la Vice-présidence aux affaires scientifiques de l'Institut national de santé publique du Québec (ci-après désigné : l'« Institut ») au statut de cadre intermédiaire depuis [REDACTED]

ATTENDU QUE les conditions du Cadre, à titre de cadre intermédiaire, sont celles prévues au règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, D.1218-96 (1996) 128 G.O. II, 5749, conformément au règlement interne adopté par le conseil d'administration de l'Institut (ci-après désigné le «Règlement»);

ATTENDU les mesures de fin d'engagement prévues aux articles 129 et suivants du

Règlement;

ATTENDU que le Règlement stipule que l'indemnité de départ doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'administration;

ATTENDU que le versement de cette indemnité est conditionnel à la renonciation par écrit de [REDACTED] à tout recours envers l'INSPQ dans le cadre d'une quittance conforme au Règlement en vigueur;

Sur proposition dument formulée et appuyée, il est résolu de verser à [REDACTED] les indemnités de départ en application de l'article 129 du Règlement. Son départ est effectif le 16 janvier 2017.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 16 h 45.



Julie Gauthier
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 24 janvier 2017.



AVIS DE CONVOCATION

101^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : Le mercredi 1^{er} février 2017
Heure : 12 h 15 à 17 h
Lieu : 945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec
Par visioconférence : au 190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal
Repas : 11 h 30
Wolfe : salle A3-67, Crémazie : salle RC-03B

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Déclaration d'intérêts ;			
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2017;		5 min	- Procès-verbal (2)
4.	Suites des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2017;		5 min	
5.	Rapport de la présidente-directrice générale ;	Information	15 min	- Rapport -Annexe -Faits saillants
6.	Affaires scientifiques : 6.1 Présentation – Projet Qanuilirpitaa;	Information	30 min	-État de situation -Présentation
	6.2 Renouvellement du contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal	Décision	15 min	-État de situation -Contrat -Résolution
7.	Affaires administratives : 7.1 Rapport du comité d'audit :		45 min	
	7.1.1 Ajout d'un signataire autorisé des chèques et effets bancaires ;	Décision		-Résolution
	7.1.2 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$;	Information		-État de situation
	7.1.3 Gestion des risques - Projet Qanuilirpitaa ;	Information		-État de situation -Document

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
	7.1.4 Révision de la Politique sur la protection et la sécurité de l'information ;	Décision		-État de situation -Politique -Lettre ministère
	7.2 Rapport du comité des ressources humaines ;	Information	15 min	
8.	Affaires corporatives : 8.1 Nomination d'un signataire autorisé à la RAMQ ;	Décision	10 min	-Résolution
9.	Période de questions ;			
10.	Dépôt de documents – Comptes rendus des réunions des comités du conseil ;		5 min	-Comptes rendus (2)
11.	Échanges à huis clos : 11.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ; 11.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;	Discussion Discussion	30 min	
12.	Divers ;			
13.	Prochaine séance : 29 mars 2017 ;			
14.	Levée de la séance.			

2017-01-27

**PROCÈS-VERBAL
DE LA CENT UNIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

Mercredi, le 1^{er} février 2017, à 12 h 15

au

945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec

et par visioconférence au

190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal

Membres présents :

Horacio Arruda (par audioconférence)
Annie Bourgeois (par visioconférence)
Nicole Damestoy
François Desbiens
Danièle Dulude (par visioconférence)
Pierre Fournier (par visioconférence)
Sylvia Kairouz (par visioconférence)
Carole Lalonde
Carole Larouche (par visioconférence)
Céline Plamondon (par visioconférence)

Membres absents:

Sonia Bélanger
Jérôme Di Giovanni
Denis Marion
Jean-Pierre Trépanier

Secrétaire du conseil :

Julie Gauthier, secrétaire générale

Invités :

Pierre Ayotte
Natalys Bastien
Claude Bernier
Suzanne Bruneau
Josée Morisset
Alain Poirier
Danielle St-Laurent
Luc Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de M. Denis Marion, vice-président du conseil, le D^r François Desbiens agira comme président de la séance.

En raison de l'arrivée tardive de D^r Horacio Arruda à la séance, les points 8.1 et 7.1.4 sont interchangeables pour lui permettre d'être présent pour le point 7.1.4 (révision de la Politique sur la protection et la sécurité de l'information).

Après cette modification, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le D^r Pierre Fournier se retirera de la séance pour le point 6.2 de l'ordre du jour. Ce dernier, par son statut de doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), a participé à la négociation du renouvellement du projet de contrat d'affiliation avec l'Institut national de santé publique du Québec au nom de l'Université de Montréal.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 est adopté à l'unanimité tel que présenté, sur proposition de M^{me} Céline Plamondon, appuyée par M^{me} Danièle Dulude.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2017 est adopté à l'unanimité tel que présenté, sur proposition de M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Carole Lalonde.

4. SUITES DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2017 :

La présidente-directrice générale (PDG) informe les membres que l'entente a été conclue avec [REDACTED] cadre intermédiaire, et que l'Institut lui a versé son indemnité de départ tel que discuté.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 :

- Renouvellement de l'entente avec le Bureau du coroner

La PDG informe les membres des difficultés que l'Institut rencontre actuellement pour conclure le renouvellement de cette entente. Un entretien téléphonique le 23 janvier dernier avec le coroner en chef lui a permis d'apprendre que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a soumis un projet d'entente à moindre coût que l'Institut. Les paramètres financiers du projet d'entente visent à éviter les déficits (environ 0,5 M\$ annuellement) pour le Centre de toxicologie du Québec de

l'Institut en prévoyant un rattrapage tarifaire sur une période de 5 ans. Un non-renouvellement représenterait une perte de revenus de 300 000 \$. La PDG a rencontré le sous-ministre, M. Michel Fontaine, un peu plus tôt dans la journée afin de discuter des enjeux financiers associés à cette entente. Ce dernier fera des représentations auprès de son homologue du ministère de la Sécurité publique.

À 12 h 30, la séance du conseil est suspendue temporairement en raison de l'alarme incendie qui est déclenchée dans les locaux de l'Institut sur Crémazie. Il y a évacuation de tous les occupants de l'immeuble. La séance reprend à 12 h 55.

M^{me} Annie Bourgeois se joint à la séance.

- Système informatique SGIL au Laboratoire de santé publique du Québec

L'implantation du système accuse un nouveau retard. Des mises à pied ont eu lieu chez le fournisseur Abbott dont plusieurs des employés étaient affectés à ce projet. Une réunion est prévue le 20 février 2017 avec le fournisseur afin de faire le point sur ce dossier et voir à dédommager l'Institut pour le retard de l'implantation.

- Contrats informatiques

Un tableau en annexe au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 a été déposé aux membres. La PDG explique que la majorité des contrats informatiques concernent des contrats pour entretien de logiciels. Un membre demande comment se distinguent les notions « avis d'intention » et « portée d'accréditation » dans la section présentant le détail des contrats de gré à gré. Cette question sera reprise au point 7 sur les affaires administratives.

- Rôle du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC)

La PDG informe les membres qu'une réflexion est en cours dans l'organisation comprenant deux scénarios à l'étude, soit la délégation de ce rôle à la secrétaire générale ou l'ajout d'un signataire sur certains contrats. Une orientation définitive sera prise d'ici la fin mars 2017.

- Guides sur la santé psychologique des employés de l'Institut

M^{me} Nicole Damestoy informe les membres que la correction a été apportée au guide à l'intention du gestionnaire, intitulé « Quand un employé présente des signes de détresse ».

- Moyens de pression des syndicats

Les moyens de pression exercés actuellement par les syndicats obligent le comité santé et mieux-être à reporter les sondages prévus au printemps en raison d'un refus d'y participer. Ces sondages auront donc lieu à l'automne 2017. Un tel report ne mettra pas en péril la certification Entreprise en santé Élite espérée par l'organisation.

- Suivi des nominations des membres du conseil

L'Institut a reçu l'information du bureau du secrétaire général du MSSS disant que les nominations seraient imminentes.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le président de séance, D^r François Desbiens, invite la PDG à présenter son rapport, document qui a été distribué aux membres avant la séance, accompagné d'un rapport de mission effectuée à Paris le 15 décembre dernier, et du rapport des faits saillants pour la portion scientifique de l'Institut.

Sur le plan des relations de travail, la rencontre du personnel qui devait avoir lieu le 19 janvier 2017 au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) pour les traditionnels vœux de bonne année a été annulée en raison de moyens de pression du personnel syndiqué.

La PDG a entretenu les membres sur le dossier de la programmation scientifique qui sera révisée au cours de l'année et des travaux organisationnels entourant la refonte du modèle de gestion. Sur ces points, devant l'intérêt des membres d'être impliqués dans la démarche, une demi-journée de réflexion et d'échanges aura lieu le 29 mars 2017, de 9 h à 12 h. Cette rencontre prendra la forme d'une séance de travail avec les membres sur la base d'une présentation des résultats de la démarche d'élaboration de la programmation scientifique 2017-2020 ainsi que du modèle intégré de gestion, incluant les piliers de la performance organisationnelle en définition à l'Institut.

Le 25 janvier 2017, l'Institut était invité à une consultation particulière de la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi 118, nommé Loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu'un établissement de santé. Le D^r Jean Longtin et M^{me} Micheline Fauvel du Laboratoire de santé publique du Québec ont participé à la commission. Leur présentation a été bien accueillie par la délégation ministérielle.

Par ailleurs, la PDG a participé à une première rencontre avec le D^r Michel A. Bureau, sous-ministre associé à la direction aux Services de santé et médecine universitaire du MSSS, le 13 janvier 2017 relativement à la place qu'occupent le LSPQ et le Centre de toxicologie du Québec (CTQ) dans la démarche Optilab. Une demande de financement au montant de 400 000 \$ pour les nouvelles analyses développées au LSPQ dans la dernière année en soutien au réseau hospitalier a été déposée. Nous sommes en attente d'une décision.

M^{me} Danièle Dulude annonce qu'elle quittera pour la retraite sous peu. M^{me} Dulude souligne son appréciation et sa satisfaction d'être membre du conseil d'administration de l'Institut et a exprimé à la PDG son désir de poursuivre son mandat tout en étant à la retraite. Des vérifications seront faites à cet égard.

6. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

6.1 Présentation – Projet Qanuilirpitaa

Le président de séance, D^r François Desbiens, accueille M^{me} Danielle St-Laurent, directrice scientifique au Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP), M^{me} Suzanne Bruneau, conseillère cadre à l'unité Partenariats, recherche et évaluation – Santé des autochtones de la Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications et M. Pierre Ayotte, spécialiste en sciences biologiques et physiques sanitaires et chercheur associé à la Direction de la santé

environnementale et de la toxicologie, pour la présentation de ce projet. Un état de situation et une présentation papier ont été distribués aux membres préalablement à la séance.

L'organisation de cette enquête de santé de grande envergure a été confiée à l'Institut en soutien à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (région 17). Elle est réalisée en collaboration avec le Centre de recherche du CHU de Québec et selon une approche participative (implication des Nunavimmiuts à toutes les étapes du projet). L'INSPQ a le mandat de la coordination générale, méthodologique et scientifique de l'enquête, projet qui revêt une belle reconnaissance envers notre organisation. Une précédente enquête de santé de cette population avait également été réalisée sous la coordination de l'Institut en 2004.

La présente enquête, débutée en 2015, s'échelonne jusqu'en 2020 et fait appel à un partenariat de plus de 30 chercheurs, dont l'Université Laval, qui en est le principal partenaire. L'enquête auprès des Nunavimmiuts sera réalisée à bord de l'Amundsen en raison du manque d'équipement spécialisé dans cette région et des déplacements prévus dans les 14 villages qui seront visités sur les différentes îles du Nunavik. La complexité de l'enquête mobilisera obligatoirement des expertises multiples. L'objectif, outre le portrait de santé de la population, est de permettre à la région 17 d'établir des programmes adaptés pour sa population.

Qanuillirpita est un projet d'envergure organisationnelle à l'Institut, mobilisant toutes les directions administratives et scientifiques. Une analyse des risques associés à ce projet a été effectuée. Les résultats ont été présentés au comité d'audit et seront résumés au point 7.1.3.

6.2 Renouvellement du contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal

Le D^r Pierre Fournier se retire de la séance pour ce point.

Le président de séance, D^r François Desbiens, accueille D^r Alain Poirier, vice-président à la valorisation scientifique et aux communications ainsi que M^{me} Josée Morisset, chef d'unité scientifique à l'unité Partenariats, recherche et évaluation de cette même vice-présidence pour la présentation de ce point.

Le renouvellement des contrats d'affiliation avec l'Université de Montréal et l'Université Laval découle de l'orientation # 2 du Plan stratégique 2014-2019 : « Déployer une offre de produits et de services à valeur ajoutée ». Cette démarche de renouvellement s'est déroulée dans un modèle de coconstruction entre les parties.

À l'instar du contrat d'affiliation avec l'Université Laval, celui-ci comptera également sur la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants des deux organisations afin de s'assurer de l'application du contrat et de veiller à soumettre des recommandations, le cas échéant. L'entente établit les grands paramètres de la collaboration. Le suivi régulier permettra de préciser et d'ajuster les engagements annuels des parties en fonction des capacités (par exemple capacité d'accueil des stagiaires). Sur le plan financier, un partage des frais inhérents aux stages et à la recherche est prévu au contrat (compensation financière à établir par le comité de suivi). Par ailleurs, une procédure interne sera développée à l'Institut afin d'éviter la double rémunération lorsque des activités visées par l'entente-cadre sont réalisées

sur le temps habituel de travail d'un employé de l'Institut. Ce projet de renouvellement a été discuté à quelques reprises au comité de direction de l'Institut. Les membres du conseil sont invités à en faire la recommandation au ministre de la Santé et des Services sociaux, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ainsi qu'à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'entente avec l'Université Laval a été renouvelée, une cérémonie de signature est prévue le 2 mars 2017. La présence de membres du conseil est souhaitée. La PDG souligne que ces contrats d'affiliation viendront fortifier la structure de la mission de l'Institut.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Danièle Dulude, la résolution numéro 2017-02-01/01 portant sur l'Accord de principe concernant le contrat d'affiliation entre l'Université de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-02-01/01

Accord de principe concernant le contrat d'affiliation entre l'Université de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU QUE l'Institut peut, par sa loi constitutive, conclure un contrat avec une université québécoise aux fins de participer à des programmes universitaires de formation et de stage;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal et l'Institut partagent l'objectif de faire progresser les connaissances et de développer l'expertise en santé publique par la recherche et la formation, et d'en favoriser la diffusion, l'utilisation et le transfert en vue d'améliorer la santé de la population ;

ATTENDU QUE plusieurs programmes d'enseignement et de recherche de l'Université, notamment ceux de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), comprennent des activités qui sont reliées au domaine de la santé publique;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal et l'Institut reconnaissent l'intérêt de renforcer leur collaboration afin d'utiliser leurs ressources et leur expertise de façon optimale dans la poursuite de leur mission respective ;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal et l'Institut désirent conclure un contrat d'affiliation qui s'inscrit dans le cadre respectif de leurs missions en tenant compte de leurs fonctions particulières et spécifiques mais complémentaires ;

ATTENDU QUE les deux parties reconnaissent que le projet de contrat d'affiliation n'a aucun caractère d'exclusivité et n'empêche pas l'Institut de conclure d'autres projets d'affiliation ou ententes avec tout autre établissement ou organisme ;

ATTENDU QUE l'Institut doit obtenir l'accord du ministre de la Santé et des Services sociaux, de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ainsi que de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur ;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

- que le conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec donne son accord de principe au projet de contrat d'affiliation entre l'Université de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec permettant ainsi sa transmission au ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur ;
- que le conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec autorise la présidente-directrice générale et le vice-président à la valorisation scientifique et aux communications à signer, pour et au nom de l'Institut, le contrat d'affiliation selon des termes et conditions semblables au projet soumis au conseil d'administration et d'y apporter les modifications qu'ils jugent appropriées, le cas échéant, à signer tout document accessoire nécessaire ou utile afin de donner suite à la présente résolution.

7. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

7.1 Rapport du comité d'audit

Le président de la séance, D^r François Desbiens, accueille M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, des ressources matérielles et de la coordination administrative qui se joint au conseil pour la portion des affaires financières.

M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, rend compte au conseil des points discutés lors de la dernière réunion du comité le 24 janvier 2017. Une projection des résultats financiers a été étudiée, laquelle affiche un surplus de 2,4 M\$. De cette somme, 1,4 M\$ provient des activités régulières, principalement en raison des compressions budgétaires anticipées et budgétées (1,5 M\$) qui ne se sont pas avérées. Le 1,0 M\$ restant provient des projets spéciaux et principalement des activités de nos laboratoires. Une analyse de risque a également été produite, traduite par un risque modéré sur le plan de la masse salariale du personnel, et ce, principalement pour 2017-2018 en raison des contraintes de la Loi 15 et des négociations des conventions collectives.

Une précision est demandée par un membre relativement au tableau en annexe du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 au sujet des avis d'intention des contrats de gré à gré. M. Claude Bernier explique que ces avis sont déposés publiquement et ont pour but de sonder l'intérêt potentiel des fournisseurs. Lorsque plus d'un fournisseur manifeste un intérêt, un appel d'offres public est lancé, dans le cas contraire, un contrat de gré à gré est signé. La portée d'accréditation s'applique dans le cas d'achat de matériel précis de laboratoire pour la norme ISO 17025. Une fiche d'autorisation du dirigeant d'organisme justifiant l'octroi d'un contrat de gré à gré est transmise au Secrétariat du Conseil du trésor avec justification du motif utilisé. Dans ce cas, il s'agit du motif en vertu de l'article 13(4) qui mentionne qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public.

7.1.1 Ajout d'un signataire autorisé des chèques et effets bancaires

M. Claude Bernier rappelle qu'en vertu de sa loi constitutive, l'organisation a toujours désigné trois signataires pour les chèques et effets bancaires, incluant la secrétaire générale, les autres signataires étant la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative. Avec le départ à la retraite de M^{me} Michèle Beaupré Bériau, secrétaire générale, et l'arrivée de M^{me} Julie Gauthier à cette fonction, cette dernière est désignée nouvelle signataire des chèques et effets bancaires. M. Bernier recommande au conseil l'adoption de la résolution autorisant M^{me} Gauthier à signer les chèques et autres effets bancaires de l'Institut.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution numéro 2017-02-01/02 portant sur la signature des chèques et autres effets bancaires, est adoptée à l'unanimité.

Résolution numéro 2017-02-01/02 Signature des chèques et autres effets bancaires
ATTENDU la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (1998, chapitre 42) sanctionnée le 20 juin 1998 ;
ATTENDU l'entrée en vigueur de la loi le 8 octobre 1998 par le décret numéro 1267-98 ;
ATTENDU la volonté de l'Institut de désigner au moins trois signataires ;
ATTENDU que madame Nicole Damestoy, présidente-directrice générale et monsieur Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et coordination administrative sont déjà signataires ;
ATTENDU que la secrétaire générale à l'Institut a toujours été désignée comme signataire des effets bancaires ;
CONSIDÉRANT QUE madame Julie Gauthier occupe les fonctions de secrétaire générale à l'Institut depuis le 10 janvier 2017 ;
Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Julie Gauthier à signer les chèques et autres effets bancaires conjointement avec les personnes désignées à cet effet pour et au nom de l'Institut national de santé publique du Québec.

7.1.2 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$

M. Claude Bernier informe les membres de l'autorisation de trois nouveaux contrats pour la période du 18 novembre 2016 au 20 janvier 2017, dont le contrat de renouvellement du maintien, pour 3 ans, du projet SI-PMI (Système d'information pour la protection en maladies infectieuses) pour la somme de

6 283 308 M\$. L'organisation a pu négocier certaines conditions du contrat à la baisse et l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux a été obtenue. Le renouvellement du contrat a été signé le 23 décembre 2016. Le gouvernement fera des économies de près de 1,5 million sur 3 ans grâce à cette négociation de renouvellement. Un membre s'interroge quant à l'obligation de l'INSPQ d'obtenir l'accord d'un signataire ministériel ou d'une autorisation particulière du Ministre ou du conseil d'administration pour les contrats significatifs. M. Bernier précise que l'Institut n'a pas d'obligation de retour au Ministre quant au montant d'un contrat. Il précise toutefois qu'un point de discussion aura lieu au prochain comité d'audit afin de déterminer si des contrats significatifs pourraient être déposés au conseil d'administration avant la signature par la présidente-directrice générale.

Un second contrat au tableau concerne le renouvellement de la consultante au poste de directrice par intérim des opérations au LSPQ. La mise en place d'une cogestion médico-administrative, à la satisfaction des intervenants impliqués, incite à renouveler le contrat de cette ressource professionnelle tant que l'implantation du SGIL ne sera pas fonctionnelle. Le LSPQ vit de grands bouleversements dans l'organisation du travail associé à ce logiciel et la stabilité de l'équipe de direction est de mise. Les raisons du renouvellement ont été clairement énoncées auprès du Secrétariat du Conseil du trésor.

7.1.3 Gestion des risques – Projet Qanuilirpitaa

Le président de séance, D^r François Desbiens, accueille de nouveau M^{me} Danielle St-Laurent, directrice scientifique au Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) qui se joint à M. Claude Bernier pour discuter de l'analyse et de la gestion des risques liés au Projet Qanuilirpitaa.

M. Claude Bernier a été mandaté par la présidente-directrice générale pour l'élaboration d'un cadre de gestion des risques associés au projet d'enquête de santé Qanuilirpitaa. La majeure partie des travaux de l'enquête sera réalisée à compter du mois d'août 2017 pour une durée de 53 jours où le personnel affecté travaillera sur un bateau, augmentant son lot de risques. Ce projet, fort complexe, mobilise toutes les directions de l'Institut. De ce fait, un groupe de travail a été mis en place pour identifier et inventorier les risques inhérents au projet. Quatre risques élevés de nature administrative et opérationnelle ont été retenus:

- **Risque lié au financement du projet** qui totalisera, à la fin du projet, prévu en 2020, 9,282 M\$. M. Bernier souligne que cette somme ne comprend pas la contribution en nature du personnel de l'Institut affecté au projet, estimée à plus de 1,1 M\$;
- **Risque lié au dépassement budgétaire** dont le budget, sous la gestion de l'Institut, s'élève à 4,7 M\$ plus les frais généraux. Le risque demeure élevé en raison de l'environnement de travail de l'enquête qui aura lieu sur un navire, donc avec des impondérables ;
- **Risque lié à la gestion des effectifs** pour le respect du seuil d'heures autorisées en fonction de la loi 15. Un enjeu de dépassement d'heures est à considérer compte tenu de l'ampleur du projet. L'Institut prévoit

conclure des ententes avec la région 17 pour l'embauche de personnel inuit et du personnel additionnel ;

- **Risque lié aux maladies** tenant compte des risques pour le personnel participant à l'enquête de contracter la tuberculose, maladie présente dans cette région.

L'ajout de risques de nature scientifique est à prévoir. Un suivi trimestriel de la gestion des risques sera présenté au comité d'audit du conseil et les versements annuels seront précisés.

7.1.4 Révision de la Politique sur la protection et la sécurité de l'information

Le président de séance, D^r François Desbiens, accueille M. Luc Tremblay, directeur des ressources informationnelles, qui se joint à la séance pour ce point.

La PDG informe les membres qu'un processus de révision des politiques, directives et procédures est actuellement en cours dans l'organisation. Parmi les politiques en révision, celle sur la protection et la sécurité de l'information a dû être révisée afin de satisfaire une exigence de la Direction générale des technologies de l'information du MSSS quant à l'ajout et l'application de mesures pour encadrer les risques de perte de données sensibles à la suite d'incidents de sécurité, principalement pour la gestion des médias portables tels que les ordinateurs portatifs, les téléphones intelligents et les clés USB. Les membres ont reçu, préalablement à la séance, copie de l'état de situation, de la lettre du sous-ministre associé et de la politique révisée. Dans la révision du document, un point porte notamment sur le respect du cadre réglementaire applicable notamment, en ce qui a trait à la mise en place de mesures permettant la réduction des risques de sécurité de l'information. M. Tremblay souligne qu'annuellement un bilan est produit sur la sécurité de l'information. Bien que le dernier bilan démontre une augmentation des incidents rapportés, on note une diminution de la gravité des incidents. Il est décidé de déposer ce bilan une fois l'an au conseil pour information. Ce dossier a été présenté et discuté au comité d'audit tenu le 26 janvier 2017, qui en fait la recommandation au conseil.

Les membres se sont dits intéressés d'être interpellés et informés par la révision des directives et procédures découlant des politiques de l'Institut. Toutefois, selon le Règlement de régie interne du conseil d'administration, seules les règles de gouvernance et les politiques générales de l'Institut sont adoptées par le conseil. En conclusion des discussions, il est précisé que les membres des sous-comités, chargés d'une première lecture et analyse des projets de politiques, recevraient, à titre d'information, les procédures et directives associées aux politiques qu'ils examinent.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Carole Lalonde, la Politique sur la protection et la sécurité de l'information est adoptée à l'unanimité.

7.2 Rapport du comité des ressources humaines

Le président de la séance, D^r François Desbiens, accueille M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, qui se joint à la séance pour ce point

Le comité des ressources humaines s'est réuni le 18 janvier 2017. M^{me} Bastien fait part des dossiers discutés, dont le renouvellement, au LSPQ, du contrat professionnel de la directrice des opérations par intérim, la gestion des risques au plan des ressources humaines du Projet Qanuilirpitaa, le suivi des effectifs dans le cadre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (loi 15), les rencontres du personnel, le suivi du plan de travail et les résultats du tableau de bord. Un dossier a particulièrement retenu l'attention des membres du comité, soit celui portant sur le code d'éthique du personnel. Les membres du comité se sont entendus pour remplacer l'appellation « code d'éthique » par « principes d'actions de l'INSPQ » considérant que l'utilisation du terme code, qui fait référence à des règles, des préceptes et des prescriptions, apparaît peu approprié puisqu'une approche d'autorégulation est à privilégier pour favoriser l'engagement intrinsèque du personnel à l'égard des valeurs organisationnelles.

Quant au seuil d'embauche pour 2017-2018, conformément à la loi 15, l'organisation est en attente de la confirmation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le maintien d'un seuil équivalent à celui octroyé pour l'année 2016-2017, puisque nous prévoyons ne pas atteindre le seuil cette année. Le Projet Qanuilirpitaa a un impact significatif sur le recrutement. À lui seul, ce projet nécessite approximativement 14 000 heures supplémentaires en plus d'embauches à prévoir du côté de la Direction des technologies de l'information, d'où la demande de maintien du seuil actuel qui nous permettrait d'accueillir ces heures supplémentaires.

8. AFFAIRES CORPORATIVES

8.1 Nomination d'un signataire autorisé à la RAMQ

La PDG informe les membres de l'intérêt à soumettre un nouveau signataire des demandes de paiement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut. La nomination de D^{re} Patricia Hudson, directrice scientifique à la Direction des risques biologiques et de la santé au travail est proposée.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Lalonde, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois, la résolution numéro 2017-02-01/ES03 portant sur la nomination de D^{re} Patricia Hudson comme signataire autorisée des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec, est adoptée à l'unanimité.

Résolution numéro 2017-02-01/03

Nomination d'un signataire autorisé des demandes de paiement pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q. 1998, chapitre 42);

ATTENDU QUE des médecins et dentistes œuvrent à l'Institut national de santé publique du Québec;

ATTENDU QUE la banque d'heures des médecins spécialistes attribuée à l'Institut national de santé publique du Québec est sous le code d'établissement de l'INSPQ (94559);

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec, à la demande de la Régie de l'assurance maladie du Québec, doit nommer des signataires autorisés des demandes de paiement présentées par les médecins et dentistes dans le cadre des activités exercées à l'Institut national de santé publique du Québec.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu d'approuver que l'Institut national de santé publique du Québec autorise la D^{re} Patricia Hudson, directrice scientifique à la Direction des risques biologiques et de la santé au travail, à attester pour l'Institut, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et dentistes exerçant à l'Institut.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est exprimée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS – COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, copie du compte rendu approuvé de la réunion du comité des ressources humaines du 23 novembre 2016 et la copie du compte rendu approuvé de la réunion du comité d'audit du 24 novembre 2016. Quant au comité de gouvernance et d'éthique, ce comité ne s'est pas réuni depuis le 2 décembre 2016.

11. ÉCHANGES À HUIS CLOS

11.1 **Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;**

11.2 **Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;**

12. DIVERS

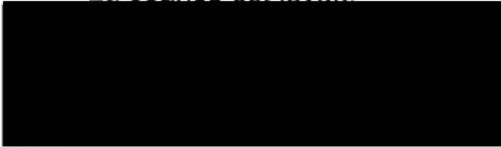
Aucun autre sujet n'est discuté.

13. PROCHAINE SÉANCE : 29 MARS 2017

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mercredi 29 mars 2017 à la salle RC-03C sur Crémazie.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée.



Julie Gauthier

Secrétaire du conseil d'administration
de l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 29 mars 2017

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Le mercredi 1^{er} mars 2017

De 9 h 30 à 10 h

Par conférence téléphonique

Coordonnées afin de joindre la conférence téléphonique : **1 866-827-6872**, code de conférence : **9939143#**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi;	Décision		-État de situation -Résolution
3.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

le mercredi 1^{er} mars 2017, de 9 h 30 à 10 h

par conférence téléphonique

Membres présents

Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
Jérôme Di Giovanni
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Horacio Arruda
Sonia Bélanger
François Desbiens
Danièle Dulude
Pierre Fournier

Secrétaire du conseil

Julie Gauthier

Invitée

Natalys Bastien

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE DÉPART DANS LE CADRE D'UNE FIN D'EMPLOI

La séance d'aujourd'hui vise à obtenir un accord sur le principe du versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi. La présidente-directrice générale, M^{me} Nicole Damestoy, précise que la résolution soumise à l'approbation des membres préserve l'anonymat car la personne visée n'est pas encore au courant de l'intention de mettre fin à son emploi. Une seconde résolution, incluant l'information nominative, serait soumise en séance ordinaire du conseil d'administration, le 29 mars prochain.

Étant donné le statut temporaire de la personne visée, l'indemnité de départ prévue aux articles 129 et suivants du règlement précisant les conditions de travail des cadres du réseau de la santé et des services sociaux ne s'applique pas. Dans ce contexte, M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, présente aux membres un état de situation pour éclairer leur décision (document déposé n° 2017-03-01/ES01). En résumé :

- La personne visée par une fin d'emploi est cadre intermédiaire et chef d'unité [REDACTED]. Elle détient un contrat à durée déterminée.
- En vertu de l'article 129 du règlement, la décision de mettre fin à l'emploi d'un cadre intermédiaire revient à la présidente-directrice générale de l'INSPQ qui a décidé de procéder étant donné la nature et la gravité des problèmes de gestion constatés.

Des précisions sont demandées par les membres :

- Le choix de verser une indemnité de départ fait suite à l'analyse de la jurisprudence en matière de contrat à durée déterminée. Cette jurisprudence est sans équivoque ; un contrat à durée déterminée renouvelé à plusieurs reprises est assimilable à un contrat à durée indéterminée. Un délai-congé équivalent à ce qui est prévu au règlement serait évalué raisonnable par un juge ;
- Le versement d'une indemnité de départ serait conditionnel à la signature d'une quittance par la personne visée.

À la suite de cette présentation, il est recommandé au conseil d'administration d'adopter la résolution pour le versement d'une indemnité de départ équivalente à 11 mois de salaire au cadre intermédiaire et chef d'unité.

Sur proposition dûment formulée par M. Jérôme Di Giovanni et appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution numéro 2017-03-01/01 portant sur le départ d'un cadre intermédiaire est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-03-01/01
Départ d'un cadre intermédiaire

ATTENDU QUE le cadre visé occupe la fonction de chef d'unité de l'Institut national de santé publique du Québec (ci-après désigné : l'« Institut ») au statut de cadre intermédiaire temporaire [REDACTED];

ATTENDU QUE les conditions du Cadre, à titre de cadre intermédiaire, sont celles prévues au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux, D.1218-96 (1996) 128 G.O. II, 5749, conformément au règlement interne adopté par le conseil d'administration de l'Institut (ci-après désigné le «Règlement»);

ATTENDU QU'à titre de cadre temporaire, le cadre n'est pas assujéti aux mesures de fin d'engagement prévues aux articles 129.5 et 129.6 du Règlement ;

ATTENDU QUE la jurisprudence en matière de contrat à durée déterminée assimile un contrat temporaire renouvelé à plusieurs reprises à un contrat à durée indéterminée et qu'en cas de fin d'emploi, un délai-congé raisonnable qui pourrait être équivalent à celui prévu aux articles 129.5 et 129.6 du Règlement pourrait être exigé;

ATTENDU que le Règlement stipule que l'indemnité de départ doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU que le versement de cette indemnité est conditionnel à la renonciation par écrit du cadre à tout recours envers l'INSPQ dans le cadre d'une quittance conforme au Règlement en vigueur;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de verser au cadre les indemnités de départ équivalentes à l'application de l'article 129 du Règlement. La date de son départ est à convenir.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 10 h

[REDACTED]
Julie Gauthier
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 29 mars 2017.



AVIS DE CONVOCATION

102^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : Le mercredi 29 mars 2017

Heure : 12 h 15 à 17 h

Lieu : 190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal

Par visioconférence : au 945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec

Repas : 11 h 30

Wolfe : salle A3-67, Crémazie : salle RC-03B

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Heure	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;				- Ordre du jour
2.	Déclaration d'intérêts ;				
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 ^{er} février 2017 et de la séance extraordinaire du 1 ^{er} mars 2017;	12 h 20		5 min	- Procès-verbaux (2)
4.	Suites du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 ^{er} février 2017 et de la séance extraordinaire du 1 ^{er} mars 2017;	12 h 25		5 min	
5.	Rapport de la présidente-directrice générale ;	12 h 30	Information	15 min	- Rapport -Faits saillants
6.	Affaires scientifiques : 6.1 Présentation - Vaccination contre la grippe: évolution des connaissances scientifiques au cours des 20 dernières années;	12 h 45	Information	30 min	-État de situation -Présentation
7.	Affaires administratives : 7.1 Rapport du comité d'audit : 7.1.1 Gestion contractuelle : modification à la Politique sur la délégation de pouvoirs et de signature ; 7.1.2 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$;	13 h 15	Décision Information	10 min 10 min 10 min	-État de situation -Politique -État de situation -Liste

N°	Sujet	Heure	Action	Temps alloué	Document
	7.2 Dépôt de la Programmation des activités en ressources informationnelles (PARI) et de la Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI);		Information	15 min	-État de situation -Sommaire exécutif -PARI 2017-2018 -PTPARI 2018-2021
	7.3. Rapport du comité des ressources humaines :		Information	10 min	
	7.3.1 Versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi ;		Décision	5 min	-État de situation -Résolution
8.	Affaires corporatives :	14 h 15			
	8.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique;			10 min	
	8.1.1 Plan de travail 2017-2018 du comité de gouvernance et d'éthique;		Information	15 min	-État de situation
9.	Déclaration d'intérêts et code d'éthique ;	14 h 40	Information	5 min	
10.	Période de questions ;	14 h 45		5 min	
11.	Dépôt de documents – Comptes rendus des réunions des comités du conseil ;	14 h 50		5 min	-Comptes rendus (3)
12.	Échanges à huis clos :	14 h 55		30 min	
	12.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;		Discussion		
	12.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale :		Discussion		
	12.2.1 Bilan des attentes 2016-2017 de la PDG et attentes signifiées 2017-2018 ;		Discussion		-Bilan 2016-2017 (2 doc.) -Attentes 2017-2018
13.	Divers ;				
14.	Prochaine séance : 17 mai 2017 ;				
15.	Levée de la séance.				

**PROCÈS-VERBAL
DE LA CENT DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

Mercredi, le 29 mars 2017, à 12 h 15

au

190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal

et par visioconférence au

945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec

Membres présents :

Horacio Arruda (par visioconférence)
Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens (par visioconférence)
Danièle Dulude
Pierre Fournier
Jérôme Di Giovanni
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde (par visioconférence)
Carole Larouche
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents:

Tous les membres sont présents.

Secrétaire du conseil :

Julie Gauthier, secrétaire générale

Invités :

Natalys Bastien
Claude Bernier
D^r Gaston De Serres
D^{re} Patricia Hudson
Luc Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un sujet est ajouté au point 13 *Divers* concernant les frais de déplacement. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Carole Larouche, appuyée par M^{me} Céline Plamondon.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2017

À la lecture des documents soumis à l'approbation du conseil d'administration, une légère correction est demandée, soit l'ajout du mot « pas » à la section 7.1 du procès-verbal du 1^{er} février 2017 pour que la phrase se lise comme suit : °Dans ce cas, il s'agit du motif en vertu de l'article 13(4) qui mentionne qu'un appel d'offres ne servirait *pas* l'intérêt public°. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017 et celui de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017 sont adoptés à l'unanimité, sur proposition de M^{me} Céline Plamondon, appuyée par M^{me} Carole Larouche.

4. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2017

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017 :

- Suivi des nominations des membres du conseil

Les nominations des membres sont toujours en attente. Par ailleurs, l'Institut a reçu la confirmation que M^{me} Danièle Dulude, prochainement retraitée, peut demeurer en poste au sein du conseil tant qu'elle a un lien d'emploi avec le réseau de la santé et des services sociaux.

- Renouvellement de l'entente avec le Bureau du coroner

Un état de situation a été préparé par le Centre de toxicologie du Québec de l'Institut afin d'éclairer la prise de décision de la sous-ministre de la Sécurité publique et de la coroner en chef. La présidente-directrice générale a également annoncé qu'advenant la non-signature du nouveau projet d'entente, l'Institut devra réfléchir à revoir ses tarifs pendant la période de transition.

- Système informatique SGIL, au Laboratoire de santé publique du Québec

La phase de test démontre toujours la lenteur dans l'implantation du système. Une rencontre s'est tenue au LSPQ, le 20 février dernier avec M. Jeremy Colson et M. Lev Bobovitch de Abbott Informatics. L'Institut entrevoit la possibilité d'aller plus haut dans la hiérarchie du fournisseur dans l'éventualité où cette rencontre ne donnait pas les résultats souhaités.

- Rôle du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC)

Ce sujet sera traité au point 7.1.1 de l'ordre du jour sur la gestion contractuelle.

- Projet Qanuilirpitaa : signature d'une entente

L'Institut vient de signer une entente avec la région 17, portant sur un plan de financement tenant compte de l'analyse de risques réalisée.

- Renouvellement du contrat d'affiliation avec l'Université Laval

Le projet de contrat d'affiliation avec l'Université Laval a reçu l'appui du ministre de la Santé et des Services sociaux, de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ainsi que de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. Une séance de signature a eu lieu le 2 mars 2017, à l'Université Laval.

- Projet Optilab

Des contacts sont établis avec les représentants de la DGTI au MSSS pour explorer les avantages et les risques pour le LSPQ de donner un avis d'intention dans l'appel d'offres pour le système d'information unique pour les laboratoires dans le cadre du projet Optilab. Il s'agit d'une option à envisager lorsque le SGIL actuellement développé sera en fin de vie utile.

Suivi du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2016 :

- Versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi

Ce sujet sera traité au point 7.3.1 de l'ordre du jour.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, M^{me} Nicole Damestoy, dresse le portrait des principaux dossiers en cours au sein l'organisation. Les travaux en vue du renouvellement de la programmation scientifique occupent de manière intensive les équipes de l'Institut. Il est prévu que le contenu de cette programmation scientifique soit présenté pour adoption par le conseil d'administration en juin prochain. Les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance des grandes lignes de la programmation scientifique à l'occasion de l'atelier d'échange ayant eu lieu, aujourd'hui même, en matinée.

Les enjeux liés au renouvellement de l'entente avec le Bureau du coroner du Québec ont été discutés avec le MSSS, lors d'une rencontre le 1^{er} février 2017 avec le sous-ministre et en présence du sous-ministre adjoint aux finances, aux infrastructures et au budget.

Au niveau international, la candidature de la présidente-directrice générale a été retenue pour faire partie d'un groupe de réviseurs externes, coordonné par l'International Association of National Public Health Institutes (IANPHI), pour l'examen de Public Health Wales. Une visite, prévue en septembre 2017, permettra d'identifier les paramètres

d'analyse de l'audit externe. Cette expérience pourrait fournir des enseignements utiles dans le contexte d'un prochain renouvellement de la planification stratégique de l'Institut.

6. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

6.1 Présentation – Vaccination contre la grippe : évolution des connaissances scientifiques au cours des 20 dernières années

La présentation donnée par D^r Gaston De Serres a suscité l'intérêt des membres. Cette présentation avait pour objectif d'illustrer comment l'Institut prend compte des avancées scientifiques pour en analyser les impacts potentiels sur le programme de vaccination et émettre des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les membres du conseil ont pu échanger avec D^r De Serres, entre autres, sur la dimension publique des communications entourant le sujet de la vaccination grippale. Le contenu de la présentation sera rendu disponible dans l'Extranet du conseil d'administration.

7. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, se joint à la séance pour ce point.

7.1 Rapport du comité d'audit

M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, présente les dossiers discutés lors de la dernière réunion du comité tenue le 16 mars 2017. Il a été, notamment, question de la projection des résultats financiers au 31 mars 2017 et de l'avancement des travaux sur la révision des mécanismes de fonctionnement encadrant les frais généraux. Le partage des rôles du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) et du responsable de la gestion contractuelle a fait l'objet d'un suivi qui sera présenté au point 7.1.1. La liste des contrats de services de plus de 25 000\$, également présentée en comité, fera l'objet du point 7.1.2.

7.1.1 Gestion contractuelle : modification à la Politique sur la délégation de pouvoirs et de signature ;

Les membres ont reçu un état de situation traitant de deux sujets : le partage des rôles du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) et du responsable de la gestion contractuelle ainsi que la réflexion sur l'ajout d'un seuil d'autorisation par le conseil d'administration pour les contrats. Les modifications qu'on propose d'apporter sont également présentées dans un projet de politique de délégation des pouvoirs et de signature (mise à jour) soumise au conseil d'administration pour adoption.

Partage des rôles en gestion contractuelle :

En ce qui concerne les rôles assumés par le directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative (DRFMCA), l'objectif de la proposition est d'avoir une meilleure séparation des tâches. Les tâches en gestion contractuelle actuellement assumées par le DRFMCA sont les suivantes :

- responsable du processus de gestion contractuelle;
- en vertu de la loi, il est désigné par la présidente-directrice générale comme RORC de l'organisation;
- signataire des contrats entre 25 000 \$ et 99 999 \$ en vertu de la Politique de délégation de pouvoirs et de signature.

Quelques possibilités ont été analysées et celle qui répond le plus à l'objectif visé est de transférer le rôle de signataire des contrats à la présidente-directrice générale. Le rôle de responsable du processus de gestion contractuelle et de RORC étant compatibles et indissociables suite à des validations auprès du Conseil du trésor.

Seuil d'autorisation par le conseil d'administration pour les contrats :

Étant donné les risques organisationnels entourant la gestion contractuelle, il s'avère pertinent d'impliquer le conseil d'administration dans le processus par la mise en place d'un seuil d'approbation qui reflète cette préoccupation tout en ne mettant pas le conseil d'administration dans une situation de gestion opérationnelle. En comité d'audit, il a été convenu de proposer un seuil situé à 500 K\$. Donc, tout contrat de 500 K\$ et plus serait soumis au conseil d'administration pour approbation. Cette approbation constituerait un prérequis pour que la présidente-directrice générale puisse procéder à la signature du contrat.

Après discussion, une légère modification à l'état de situation est demandée à la dernière page, phrase suivante : « C'est pourquoi, en date de la présente, notre réflexion s'oriente sur un seuil se situant entre 0,5 M\$ et 1 M\$. Ce seuil fera en sorte que le C.A. devra autoriser la signature du contrat par la PDG.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Céline Plamondon, la proposition de modifications de la section gestion contractuelle de la Politique sur la délégation de pouvoirs et de signature (PO-11-2008) est adoptée à l'unanimité.

7.1.2 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$;

Les membres ont reçu, préalablement à la séance, l'état de situation de ce point ainsi que la liste des contrats signés de plus de 25 000 \$, autorisés par la présidente-directrice générale, en conformité avec l'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (Loi 15). Cette liste comprend quatre contrats et couvre la période du 21 janvier 2017 au 8 mars 2017.

7.2 Dépôt de la Programmation des activités en ressources informationnelles (PARI) et de la Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI)

M. Luc Tremblay, directeur des technologies de l'information, se joint à la séance pour ce point. Pour fins d'information au conseil d'administration, M. Tremblay présente la PARI 2017-2018 et la PTPARI 2018-2021. Outre les activités de continuité, deux projets (SI-PMI et Système de gestion de la formation et de la formation continue partagée) occupent majoritairement la Direction des technologies d'information de l'Institut en 2017-2018, constituant 3,9 M\$ sur une enveloppe totale de projets de 4,8 M\$, soit plus de 80 % des efforts consentis aux projets.

On précise que le projet SI-PQDC n'est pas dans notre PARI bien qu'il soit un projet de développement majeur. Ce projet se trouve vraisemblablement dans la PARI du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui rembourse les dépenses encourues dans ce projet à l'INSPQ.

Parmi l'ensemble des actifs qui sont supportés par l'organisation, le système d'information pour la protection en maladies infectieuses (SI-PMI) est certainement le plus important. Il est, d'ailleurs, étroitement suivi par le comité d'audit.

7.3 Rapport du comité des ressources humaines :

M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, se joint à la séance pour ce point. Le président du comité des ressources humaines invite M^{me} Bastien à faire rapport de la dernière réunion ayant eu lieu le 15 mars 2017.

M^{me} Micheline Fauvel, conseillère cadre en gestion de projets et directrice adjointe par intérim au sein du LSPQ, a annoncé son départ prochain à la retraite. Un affichage de poste afin de la remplacer est en cours. Une révision de ses fonctions a été effectuée.

D^{re} Yun Jen, directrice scientifique à la DDIC (Direction du développement des individus et des communautés) a démissionné. M^{me} Kathleen Hogan, consultante bien connue de l'équipe de gestion, assurera l'intérim dans la fonction de directrice scientifique jusqu'à l'automne 2017.

Un atelier de travail s'est déroulé le 3 mars 2017 en comité de direction (CODIR), spécialement dédié au suivi des travaux sur le modèle intégré de gestion en train de se mettre en place dans l'organisation. En soutien à l'implantation de la gestion de projet au sein des équipes, un guide des utilisateurs a également été présenté en CODIR. Ce guide est en voie d'être diffusé.

L'Institut a reçu la confirmation du MSSS que son seuil d'effectifs sera maintenu pour 2017-2018. En effet, bien que nous soyons sous la barre du seuil maximal des heures rémunérées allouées en 2016-2017, il est prévu que ce seuil soit atteint en 2017-2018 dû, entre autres, au projet d'enquête Qanuilirpitaa sur l'état de santé des Inuits qui exigera l'embauche temporaire d'un nombre important d'effectifs.

7.3.1 Versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi

M^{me} Bastien dresse le portrait de la situation dans ce dossier. L'employé concerné a été rencontré le 13 mars 2017. Une entente a été conclue avec cette personne, débutant [REDACTED]

L'analyse du dossier en question s'est appuyée sur la jurisprudence dans le domaine des relations de travail en raison de l'inexistence de cas semblables à l'Institut. Un membre s'interroge sur la justification du maintien en emploi durant [REDACTED] sur la base de contrats à durée déterminée renouvelés d'année en année. Cette situation se justifie par le financement non récurrent associé au poste en question (budget temporaire, renouvelable). Cette façon de faire est la même qui s'applique aux employés de l'Institut dont le poste est associé directement à un projet non-récurrent.

D^r Jean-Pierre Trépanier, secondé par D^r Pierre Fournier, propose l'adoption de la résolution (adoptée à l'unanimité).

Sur proposition dûment formulée par Dr Jean-Pierre Trépanier, appuyée par D^r Pierre Fournier, la résolution numéro 2017-03-29/01 portant sur le Départ de François Benoit, chef d'unité scientifique à la Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications (VPVSC), est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-03-29/01

Départ de François Benoit, chef d'unité scientifique à la Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications (VPVSC)

ATTENDU QUE François Benoit (ci-après désigné le « Cadre ») occupe la fonction de chef d'unité scientifique à la Vice-présidence à la valorisation scientifique et aux communications de l'Institut national de santé publique du Québec (ci-après désigné : l'« Institut ») au statut de cadre intermédiaire temporaire depuis [REDACTED]

ATTENDU QUE les conditions du Cadre, à titre de cadre intermédiaire, sont celles prévues au règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux, D.1218-96 (1996) 128 G.O. II, 5749, conformément au règlement interne adopté par le conseil d'administration de l'Institut (ci-après désigné le « Règlement »);

ATTENDU QU'à titre de cadre temporaire, le Cadre n'est pas assujéti aux mesures de fin d'engagement prévues aux articles 129.5 et 129.6 du Règlement;

ATTENDU QUE la jurisprudence en matière de contrat à durée déterminée assimile un contrat temporaire renouvelé à plusieurs reprises à un contrat à durée indéterminée et qu'en cas de fin d'emploi, un délai-congé tel que prévu aux articles 129.5 et 129.6 du Règlement pourrait être exigé;

ATTENDU QUE le Règlement stipule que l'indemnité de départ doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le versement de cette indemnité est conditionnel à la renonciation par écrit de monsieur François Benoit à tout recours envers l'INSPQ dans le cadre d'une quittance conforme au Règlement en vigueur;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de verser à monsieur François Benoit les indemnités de départ équivalentes à l'application de l'article 129 du Règlement.

8. AFFAIRES CORPORATIVES

8.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Denis Marion, présente le rapport du comité dont la dernière séance a eu lieu le 17 mars 2017 :

Les travaux du comité de gouvernance et d'éthique font l'objet d'un plan de travail en 2017-2018, lequel sera présenté au point 8.1.1. En cohérence avec le mandat du comité, ces travaux seront orientés dans la perspective de soutenir le bon fonctionnement du conseil d'administration. Le comité s'est également penché sur le bilan des attentes signifiées à la PDG pour 2016-2017 ainsi que sur des perspectives pour 2017-2018. Ces éléments seront discutés au point 12 sur l'évaluation de la PDG.

Le processus visant le remplacement d'un membre avocat au comité d'éthique de santé publique (CESP) a été discuté au comité de gouvernance et d'éthique. Un appel de candidatures a récemment été lancé et sera ouvert jusqu'au 14 avril 2017. Une fois que les candidatures reçues auront été analysées par le comité de sélection auquel M^{me} Dulude participera, une recommandation sera soumise au conseil d'administration. Par ailleurs, il a été convenu que le président du comité d'éthique de santé publique vienne présenter, annuellement, à compter de septembre 2017, le bilan et le plan de travail du comité d'éthique. Enfin, des travaux sont en cours afin de mettre à jour le mandat de ce comité.

Dans la perspective d'un fonctionnement optimal des séances du conseil, le président du comité de gouvernance et d'éthique invite les membres du conseil à bien faire la distinction entre les points d'information, ceux de discussion et ceux de décision. De plus, l'ordre du jour des séances sera dorénavant minuté, permettant de mieux suivre le temps alloué à la présentation de chaque dossier. Chaque membre est invité à prévoir la préparation nécessaire, avant la tenue des séances, par la lecture préalable des documents, afin de maximiser le temps d'échange en séance et, ainsi, favoriser une prise de décision efficace.

8.1.1 Plan de travail 2017-2018 du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité invite M^{me} Julie Gauthier, secrétaire générale, à présenter le plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2017-2018 : un effort sera mis en priorité sur la révision du mandat du

comité. Un état de situation est déposé pour information des membres du conseil.

9. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration prévoit que les administrateurs remettent à la présidente-directrice générale, dans les 60 jours suivant leur nomination et au 1^{er} avril de chaque année au cours de laquelle ils demeurent en fonction, une déclaration relative aux intérêts et autre fonction rédigée dans la forme prévue à l'annexe 2 du code d'éthique. À cette fin, chaque membre a reçu, préalablement à la présente séance, le formulaire de déclaration d'intérêts pour signature. Ils sont invités à remettre leur formulaire complété à la secrétaire générale. De même, certains membres n'ayant pas signé le formulaire d'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie (annexe 1) sont invités à le lui remettre.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS – COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMITÉ DU CONSEIL

Le compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 18 janvier 2017, celui du comité de gouvernance et d'éthique du 2 décembre 2016, et celui du comité d'audit du 26 janvier 2017, sont déposés aux membres.

12. ÉCHANGES À HUIS CLOS

12.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

12.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;

12.2.1 Bilan des attentes 2016-2017 de la PDG et attentes signifiées 2017-2018

Une présentation du bilan des attentes signifiées 2016-2017 et des perspectives 2017-2018 est faite par la PDG. Les membres du conseil expriment leur satisfaction quant au travail accompli et sont confortables avec les attentes proposées en 2017-2018 qui s'inscrivent en continuité de l'année précédente.

Ces documents seront joints au bilan des attentes gouvernementales pour l'évaluation du rendement de la PDG qui sera effectuée par M. Michel Fontaine, sous-ministre en titre, le 4 avril 2017.

Sur proposition de M^{me} Carole Larouche, appuyée par M. Jérôme Di Giovanni, le bilan des attentes signifiées 2016-2017 et la proposition d'attentes signifiées 2017-2018 sont adoptés à l'unanimité.

13. DIVERS

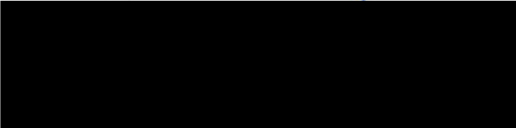
Frais de déplacement : les membres du conseil sont invités à transmettre, au plus tard, vendredi 31 mars 2017, leurs demandes de remboursement de frais de déplacement compte tenu de la fermeture prochaine de l'année financière 2016-2017.

14. PROCHAINE SÉANCE : 17 MAI 2017

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mercredi 17 mai 2017 à la salle A5-45 sur Wolfe.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 15, l'ordre du jour étant épuisé.



Julie Gauthier
Secrétaire du conseil d'administration
de l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 12 mai 2017

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Le lundi 24 avril 2017

De 12 h à 12 h 30

Par conférence téléphonique

Coordonnées afin de joindre la conférence téléphonique : **1 866-827-6872**, code de conférence : **9939143#**

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;			- Ordre du jour
2.	Suspension d'un membre du Comité d'éthique de santé publique;	Décision		-État de situation -Lettre de M. Leclerc -Résolution
3.	Levée de la séance.			

APPROUVÉ

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

le lundi 24 avril 2017, de 12 h à 12 h 30

par conférence téléphonique

Membres présents

Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens
Jérôme Di Giovanni
Danièle Dulude
Pierre fournier
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

Membres absents

Horacio Arruda
Sonia Bélanger
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde
Carole Larouche

Secrétaire du conseil

Julie Gauthier

Invitées

France Filiatrault
Karine Toupin

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. SUSPENSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

Le président du comité d'éthique de santé publique, M. Bruno Leclerc, a porté à l'attention de la présidente-directrice générale une problématique qui entrave le bon fonctionnement du comité d'éthique de santé publique (CESP). Dans ce contexte, M^{me} Julie Gauthier, secrétaire générale, présente aux membres un état de situation pour éclairer leur décision (document déposé n° 2017-04-24/ES01). En résumé :

- Le comportement d'un membre du CESP, [REDACTED] compromet gravement le fonctionnement et la mobilisation des membres au sein du comité. Ce comportement se traduit par la monopolisation de la parole au cours des rencontres [REDACTED] cherchant constamment à convaincre les autres membres de l'exactitude de ses positions avec, comme conséquence, que les autres membres manquent de temps et d'espace dans la discussion pour exprimer leurs points de vue.
- De plus, [REDACTED] a manqué à son devoir de membre du CESP en se plaçant dans une situation de conflit de rôles : sans en avoir informé préalablement le président et la secrétaire du CESP, il a contacté des personnes extérieures, sous couvert de [REDACTED] pour documenter un volet de l'un des dossiers présentement à l'étude par le comité.
- Le 31 mars 2017, un engagement a été demandé [REDACTED] lors d'une rencontre convoquée par le président du CESP à laquelle la secrétaire générale de l'Institut participait. Le respect d'attentes précises lui a été demandé afin de corriger ses attitudes et comportements problématiques. Toutefois, en réunion du CESP, le 7 avril 2017, il a été constaté que [REDACTED] ne respectait pas son engagement. Face à cette situation, il s'est vu demander sa démission par le président, ce qu'il refuse catégoriquement.
- Face à cette situation, M. Leclerc, président du CESP, appuyé par les membres du comité, demande au conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du comité qu'il préside et de suspendre [REDACTED] d'ici à ce que le conseil puisse statuer sur une demande formelle de révocation. Cette mesure vise à préserver l'approche d'ouverture et de dialogue nécessaire au processus d'examen éthique en assurant un climat de rencontre serein, notamment lors de la prochaine réunion du CESP prévue le 27 avril 2017.

Des précisions sont demandées par les membres :

- Il est précisé que la suspension demandée vise à laisser du temps pour faire une analyse complète de la problématique et d'entendre les personnes concernées, notamment [REDACTED] avant de statuer sur une demande de

révocation. Cette approche a l'avantage, en retour, de protéger dans l'immédiat l'intégrité du mode de fonctionnement du CESP.

- Enfin, bien que la décision de suspension comporte un certain risque sur le plan médiatique, ce risque est géré avec l'équipe des communications qui s'assure de préparer adéquatement la présidente-directrice générale au cas où elle serait interpellée publiquement sur le sujet.

À la suite de cette présentation, il est recommandé au conseil d'administration d'adopter la résolution de suspension d'un membre du CESP [REDACTED] d'ici à ce que le conseil d'administration puisse statuer sur une demande de révocation lors de la séance régulière prévue le 17 mai 2017.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Danièle Dulude et appuyée par M. Pierre Fournier, la résolution numéro 2017-04-24/01 portant sur la suspension d'un membre du comité d'éthique de santé publique, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-04-24/01

Suspension d'un membre du comité d'éthique de santé publique

ATTENDU QUE le conseil d'administration a nommé [REDACTED] membre du comité d'éthique de santé publique, [REDACTED]

ATTENDU QU'à la demande du président du comité d'éthique de santé publique, le conseil d'administration sera saisi d'une demande de révocation de [REDACTED] à titre de membre de ce comité lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration qui aura lieu le 17 mai 2017;


ATTENDU QUE la gravité des motifs, qui seront invoqués à l'appui de cette demande de révocation, requiert que le conseil prenne les mesures de sauvegarde nécessaires afin de protéger l'intégrité du comité d'éthique de santé publique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont reçu des explications suffisantes justifiant la suspension de [REDACTED] à titre de membre du comité d'éthique de santé publique, et ce, jusqu'à ce que le conseil statue sur sa révocation ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FORMULÉE ET APPUYÉE, il est résolu à l'unanimité de suspendre [REDACTED] à titre de membre du comité d'éthique de santé publique jusqu'à ce que le conseil d'administration ait statué sur la demande de révocation de ce membre.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 12 h 30.



Julie Gauthier
Secrétaire du conseil d'administration de
l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 12 mai 2017.

AVIS DE CONVOCATION

103^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Date : **Le mercredi 17 mai 2017**

Heure : **12 h à 17 h**

Lieu : **190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal**

Par visioconférence : au 945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec

Le repas sera servi à 11 h 20

Proposition d'ordre du jour

N°	Sujet	Heure	Action	Temps alloué	Document
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour ;				- Ordre du jour
2.	Déclaration d'intérêts ;				
3.	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 ;	12 h 05		5 min	-Procès-verbaux (2)
4.	Suites du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 ;	12 h 10		5 min	
5.	Rapport de la présidente-directrice générale;	12 h 15		10 min	-Rapport -Faits saillants
6.	Demande de révocation d'un membre du comité d'éthique de santé publique Pause	12 h 25	Décision	1 h 40	-État de situation -Dossier d'analyse -Résolution
7.	Affaires scientifiques : 7.1 Projet de Programmation scientifique 2017-2020 ; 7.2 Politique sur les comités d'experts ; 7.3 Actualisation de l'entente INESSS-MSSS-INSPQ sur le dépistage des maladies chroniques	14 h 15	Information Décision Information	5 min 20 min 5 min	-État de situation -Projet prog.. Scientifique -État de situation -Politique -Document -Courriel

N°	Sujet	Heure	Action	Temps alloué	Document
8.	Affaires administratives :	14 h 45		30 min	
	8.1 Rapport du comité d'audit :				
	8.1.1 Adoption du budget 2017-2018 consolidé (activités régulières et projets spéciaux) et du budget des immobilisations;		Décision		-Budget 2017-2018 -Présentation du budget
	8.1.2 Affectation et utilisation des excédents affectés ;		Discussion		-État de situation
	8.1.2.1 Affectation des excédents provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2017 ;		Décision		-Résolution
	8.1.2.2 Précisions sur l'utilisation des excédents affectés ;		Décision		-Résolution
	8.1.3 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$;		Information		-État de situation -Liste
8.2	Rapport du comité des ressources humaines :	15 h 15		30 min	
	8.2.1 Adoption du plan d'effectifs 2016-2017 ;		Décision		-État de situation -Plan -Règlement -Annexes
	8.2.2 Versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi;		Décision		-État de situation -Résolution
9.	Affaires corporatives :	15 h 45		15 min	
	9.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique;				
	9.1.1 Révision du mandat ;		Décision		-Mandat
	9.1.2 Déclarations d'intérêts ;				---
	9.1.3 Calendrier 2017-2018 ;				-Calendrier
10.	Présentation par la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie (DSET) – Changements climatiques;	16 h	Information	30 min	-État de situation -Présentation
11.	Période de questions ;	16 h 30		5 min	
12.	Dépôt de documents – Comptes rendus des réunions des comités du conseil ;				-Comptes rendus (3)
13.	Échanges à huis clos :	16 h 35		10 min	
	13.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;		Discussion		

N°	Sujet	Heure	Action	Temps alloué	Document
	13.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale :		Discussion		
14.	Divers : 14.1 Nomination de la PDG à la Fondation Québec Philanthrope ;	16 h 45		10 min	-État de situation
15.	Prochaine séance : 21 juin 2017 ;				
16.	Levée de la séance.				

2017-05-12

**PROCÈS-VERBAL
DE LA CENT TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

Mercredi, le 17 mai 2017, à 12 h

au

190, boul. Crémazie Est, salle RC-03C, Montréal

et par visioconférence au

945, avenue Wolfe, salle A5-45, Québec

Membres présents :

Horacio Arruda
Sonia Bélanger
Annie Bourgeois
Nicole Damestoy
François Desbiens (par visioconférence)
Danièle Dulude
Pierre Fournier
Sylvia Kairouz
Carole Lalonde (par visioconférence)
Carole Larouche (par visioconférence)
Denis Marion
Céline Plamondon
Jean-Pierre Trépanier

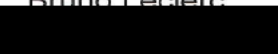
Membres absents:

Jérôme Di Giovanni

Secrétaire du conseil :

Julie Gauthier, secrétaire générale

Invités :

Natalys Bastien
Claude Bernier
Daniel Bolduc
D^r Pierre Gosselin
D^{re} Patricia Hudson
Bruno Leclerc

M^{re} Karine Toupin

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un sujet est ajouté au point 8.2 sur le suivi des négociations. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M^{me} Danièle Dulude, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

À la lecture des documents soumis à l'approbation du conseil, deux légères corrections sont demandées au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2017, soit à l'orthographe du nom de D^r Jean-Pierre Trépanier (section 7.3.1) et à celle de M. Jérôme Di Giovanni (page 10). Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2017 est adopté à l'unanimité, sur proposition de D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Danièle Dulude. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 est adopté à l'unanimité, sur proposition de D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Annie Bourgeois.

4. SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2017 :

- Renouvellement de l'entente avec le Bureau du coroner
La sous-ministre de la Sécurité publique devrait prendre une décision, en mai prochain, à savoir si elle confie ou non les analyses toxicologiques au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.
- Système informatique SGIL au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ)
L'avancement des travaux est présenté au point suivant, dans le rapport de la PDG.
- Suivi des nominations des membres du conseil
Les nominations des membres du conseil d'administration sont toujours en attente. Un suivi régulier est effectué auprès du Secrétariat général du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017 :

- Suspension d'un membre du comité d'éthique de santé publique
Ce sujet sera traité au point 6 de l'ordre du jour.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, M^{me} Nicole Damestoy, fait état des principaux dossiers en cours au sein de l'organisation. En rencontre annuelle des cadres de l'Institut national de santé publique du Québec, le 5 mai 2017, la haute direction a eu l'occasion de présenter les orientations qui sous-tendent le modèle intégré de gestion que l'organisation est à mettre en place. Des discussions ont permis aux gestionnaires de réfléchir en atelier sur leurs enjeux en matière d'amélioration continue dans leurs équipes respectives ainsi que dans l'Institut au sens large.

Dans le contexte des négociations, les rencontres de personnel prévues les 10 et 11 mai 2017 ont dû être annulées en raison de l'anticipation de mesures de pression. L'information devant être communiquée aux employés lors de ces rencontres a pu l'être au moyen d'une capsule vidéo diffusée sur l'intranet de l'Institut.

Pour ce qui est de l'implantation du système informatique SGIL au LSPQ, bien que les questions liées au dédommagement pour les retards de livraison ne soient pas toutes réglées, la mise en application du système est prévue pour le début juin.

Au niveau scientifique, les travaux d'élaboration de la programmation 2017-2020 sont presque terminés, la phase de consultation étant en voie d'être conclue. La consultation de la Direction générale de la santé publique (DGSP) ainsi que des directeurs de santé publique s'étant déroulée le 3 mai à Québec et le 4 mai à Montréal, a suscité une participation riche et positive; il reste à recueillir les commentaires des autres directions du ministère de la Santé et des Services sociaux. Une version préliminaire, pour information, est présentée au point 7.1 de l'ordre du jour. La Programmation scientifique 2017-2020, dans sa version finale, sera déposée pour adoption au conseil d'administration, en juin prochain.

Trois rencontres ont récemment eu lieu, les 12, 13 et 25 avril 2017, entre l'Institut et la DGSP, entre autres, sur les outils du Bureau de projet et sur le suivi de l'entente-cadre 2015-2018.

6. DEMANDE DE RÉVOCATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

M^e Karine Toupin, avocate à l'INSPQ, est invitée à se joindre au conseil d'administration pour ce point de l'ordre du jour.

Le 11 mai 2017, le comité de gouvernance et d'éthique a analysé la recevabilité de la demande de révocation d'un membre du comité d'éthique de santé publique formulée par le président du comité d'éthique de santé publique, M. Bruno Leclerc, lequel a été entendu à cette occasion. Le comité de gouvernance et d'éthique en a conclu que les motifs à l'appui de cette demande étaient recevables. En conséquence, il recommande au conseil d'administration de statuer sur cette demande de révocation (résolution # 2017-05-11/01).

M. Denis Marion, président du comité de gouvernance et d'éthique, expose aux membres du conseil le plan de déroulement qu'ils ont reçu préalablement à la séance ainsi que

divers documents en soutien à l'analyse de la demande de révocation, dont un document transmis par le membre visé par la demande révocation, [REDACTED] en date du 13 mai 2017. Des précisions sont apportées au contenu de ce document, en particulier à la section portant sur la rencontre du 31 mars 2017 entre [REDACTED] M. Leclerc et M^{mes} France Filiatrault, secrétaire du comité d'éthique de santé publique (CESP) et Julie Gauthier, secrétaire générale. À la page 3, [REDACTED] mentionne que ses interlocuteurs ont demandé sa démission: dans les faits, la rencontre menée par le président du comité d'éthique de santé publique visait d'abord à formuler des attentes à [REDACTED] et à vérifier son intention de les respecter. M. Leclerc a énoncé qu'advenant le refus de [REDACTED] de s'engager à respecter ces attentes, il l'inviterait à déposer sa démission.

Comme mise en contexte, il est rappelé que, dans sa demande, le président du comité d'éthique de santé publique évoque des difficultés au niveau des attitudes et des comportements de [REDACTED] nuisant au fonctionnement du comité d'éthique de santé publique. Parmi ces difficultés, sont notées la monopolisation des temps de parole freinant le processus d'examen en collégialité au sein du comité, l'adoption d'une approche basée sur la conviction plutôt que sur le dialogue et l'utilisation du statut [REDACTED] en vue de faire intervenir des acteurs externes sur certains éléments d'un dossier en examen. Les membres du conseil d'administration ont reçu préalablement à la séance des éléments de cadrage de l'audition les invitant à centrer leur attention sur les difficultés signalées par M. Leclerc, soit les attitudes et les comportements de [REDACTED] en évitant de discuter du contenu d'un dossier à l'examen du comité d'éthique de santé publique.

[REDACTED] est invité à rejoindre le conseil d'administration pour la durée de son audition. En introduction, M. Denis Marion évoque les difficultés au niveau de la participation de [REDACTED] au comité d'éthique de santé publique. M. Marion informe [REDACTED] qu'il dispose d'une période de vingt minutes pour présenter au conseil d'administration ses observations concernant les difficultés qui lui ont été communiquées par le président du comité d'éthique de santé publique et sur la confusion qui semble exister quant à l'exercice de son rôle au sein de cette instance.

[REDACTED] s'exprime sur les faits reprochés par M. Leclerc, avançant qu'au moins un membre du comité d'éthique de santé publique s'est porté à sa défense, en reconnaissant ses efforts dans l'accomplissement de son travail au sein du comité. Selon [REDACTED] ce qui pourrait lui être reproché est surtout d'arriver trop bien préparé aux rencontres du comité d'éthique de santé publique et d'être trop bien argumenté. De plus, [REDACTED] dit ne pas comprendre que les membres ne se sentent pas respectés dans leur parole puisqu'à ses yeux, il a respecté l'engagement de laisser les autres membres s'exprimer, notamment lors de la rencontre du 7 avril dernier.

[REDACTED] mentionne qu'il connaît bien son mandat et ses responsabilités à titre de membre représentant de la population au sein du comité d'éthique de santé publique. Cependant, il précise avoir dû faire des recherches personnelles pour trouver des documents complémentaires à ceux fournis par le demandeur d'un avis, s'attendant à ce que le comité se penche sur plusieurs autres éléments et valeurs que ceux exposés dans la demande initiale. À ce sujet, [REDACTED] précise être en désaccord avec la direction prise par le comité choisissant de ne pas élargir la portée de son examen à ces autres éléments qu'il souhaitait amener dans la discussion, et dont certains concernaient des [REDACTED] par le sujet en examen.

En conclusion, [REDACTED] est d'avis qu'il a respecté ses engagements pris le 31 mars 2017, et ce, dès la rencontre du 7 avril dernier en comité d'éthique de santé publique. Il souligne que la valeur lui paraissant comme étant la plus importante dans le dossier en examen n'est pas perçue comme telle par les autres membres. Il précise que le comité d'éthique de santé publique devrait revoir ses procédures pour les cas d'examen éthique reliés davantage aux questions [REDACTED] qu'aux considérations globales de santé des populations. L'audition de [REDACTED] étant terminée, ce dernier quitte la salle du conseil d'administration.

En préparation de l'audition de M. Bruno Leclerc qui suivra, les membres conviennent de clarifier certains éléments avec ce dernier, à savoir si les difficultés évoquées ont été observées dans le cadre d'autres dossiers et si [REDACTED] a des appuis parmi les membres du comité.

M. Bruno Leclerc, président du comité d'éthique de santé publique, a été invité à se joindre au conseil et est en présence sur le site de Wolfe, à Québec. Étant donné qu'il a déjà été entendu par le comité de gouvernance et d'éthique, le 11 mai 2017, M. Leclerc est informé qu'il dispose d'une période de dix minutes pour donner son point de vue et préciser les raisons de sa demande de révocation concernant [REDACTED].

Selon M. Leclerc, le membre visé par la demande de révocation n'accepte pas le fonctionnement du comité d'éthique de santé publique ni son processus d'examen éthique tel qu'il est défini, centré sur la participation démocratique, la coconstruction, le dialogue et la coopération. Ce membre adopte plutôt une attitude contraire à l'ouverture et à l'écoute attentive des divers points de vue en privant, au contraire, les autres membres d'une prise de parole en monopolisant les temps de discussion. M. Leclerc indique que trois membres du comité d'éthique de santé publique lui ont signifié qu'ils envisageaient démissionner si la situation demeurerait inchangée.

M. Leclerc précise que le lien de confiance est brisé et que [REDACTED] n'a manifestement, lui-même, plus confiance ni au comité d'éthique ni à son fonctionnement. Il ajoute que [REDACTED] a failli à ses engagements, le 7 avril dernier, lors d'une rencontre du comité d'éthique de santé publique créant une situation critique au sein du groupe.

Au terme de l'audition de M. Leclerc, et à la demande du conseil d'administration, M. Leclerc apporte que :

- Les difficultés rapportées au conseil d'administration dans la présente demande de révocation ont déjà été observées en d'autres circonstances, dans le contexte de l'examen d'autres dossiers.
- Le dossier présentement en processus d'examen par le comité est complexe mais le processus d'examen du comité d'éthique de santé publique est conçu pour permettre de saisir cette complexité au moyen d'une clarification des enjeux éthiques et des orientations.

L'audition de M. Leclerc étant terminée, ce dernier quitte la salle du conseil d'administration.

Des membres du conseil d'administration dégagent les principales conclusions au terme de l'audition de M. Leclerc et de celle de [REDACTED].

- La majorité des membres se disent d'accord pour révoquer [REDACTED] à titre de membre du comité d'éthique de santé publique : ce dernier n'a pas respecté ses engagements, dont celui d'adopter une attitude favorable au dialogue au sein du comité; il s'est présenté à titre [REDACTED] alors que sa démarche effectuée à l'externe était motivée par son rôle de membre à titre de représentant de la population sur un dossier particulier soumis à l'examen du comité d'éthique.
- Les valeurs telles que le respect et la confiance sont identifiées en appui à la prise de décision du conseil d'administration. Certains évoquent la rupture réciproque du lien de confiance, tant du côté de M. Leclerc que [REDACTED] et la responsabilité du conseil de veiller au bon fonctionnement du comité et au respect de ses membres.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Danièle Dulude, la résolution # 2017-05-17/01 sur la révocation d'un membre du comité d'éthique de santé publique est adoptée à la majorité. Une abstention. Aucun contre.

RÉSOLUTION # 2017-05-17/01

Révocation d'un membre du comité d'éthique de santé publique

ATTENDU QUE le conseil d'administration a nommé [REDACTED]

ATTENDU QUE le président du comité d'éthique de santé publique a demandé, le 19 avril 2017, que le conseil d'administration statue sur une demande de révocation de [REDACTED] à titre de membre de ce comité ;

ATTENDU QUE le 24 avril 2017, le conseil d'administration a suspendu [REDACTED] à titre de mesure de sauvegarde (résolution N° 2017-04-24/01) puisqu'il apparaissait, à la lecture des documents soumis, que les motifs invoqués à l'appui de la demande de révocation formulée par le président du comité d'éthique de santé publique étaient suffisamment sérieux pour entamer un tel processus ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique, après analyse, a statué sur la recevabilité de la demande de révocation formulée par M. Bruno Leclerc, président du comité d'éthique de santé publique (résolution N° 2017-05-11/01), après l'avoir entendu lors de sa séance du 11 mai 2017;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration de statuer sur la demande de révocation concernant [REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil d'administration a entendu [REDACTED] lors de sa séance ordinaire du 17 mai 2017 ;

ATTENDU QU'à la suite de l'audition de [REDACTED] le conseil d'administration conclut que la rupture réciproque du lien de confiance entre ce membre et le président du comité d'éthique de santé publique entrave le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration s'appuie sur les valeurs de l'organisation dans sa prise de décision, en particulier le respect des idées de [REDACTED] mais également le respect du processus d'examen du comité d'éthique de santé publique et de ses membres ;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu à majorité, de :

- **RÉVOQUER** [REDACTED]
[REDACTED] au comité d'éthique de santé publique ;
- **MANDATER** la secrétaire générale afin qu'elle avise [REDACTED] de la présente décision.

7. AFFAIRES SCIENTIFIQUES

7.1 Projet de programmation scientifique 2017-2020

La programmation scientifique 2017-2020 est déposée sous forme de projet au conseil d'administration, pour information. Un état de situation présente les objectifs visés par le renouvellement de la programmation scientifique, dont celui d'assurer la cohérence entre cette démarche de renouvellement et le modèle intégré de gestion actuellement en implantation à l'Institut. Une consultation est en cours jusqu'au 10 juin 2017. Un projet final sera soumis pour approbation du conseil lors de sa prochaine séance ordinaire prévue le 21 juin 2017.

7.2 Politique sur les comités d'experts

D^{re} Patricia Hudson se joint au conseil pour ce projet de politique dont elle a coordonné les travaux de rédaction. Le projet de politique sur les comités d'experts est présenté en réponse au besoin de systématiser la mise à contribution d'experts externes participant aux comités d'experts qui assistent l'Institut dans sa mission ou dans l'exécution des mandats qui lui sont confiés. Ce projet résulte d'une consultation auprès des acteurs concernés, dont le MSSS, des présidents des comités existants ainsi que du président de l'Association des médecins microbiologistes-infectiologues du Québec, cette association contribuant largement aux travaux des comités actuels de l'INSPQ. Les commentaires recueillis ont permis de bonifier le projet de Politique.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Céline Plamondon, appuyée par M^{me} Danièle Dulude, la Politique sur les comités d'experts est adoptée à l'unanimité.

7.3 Actualisation de l'entente INESSS-MSSS-INSPQ sur le dépistage des maladies chroniques

Compte tenu de la disponibilité actuelle des ressources au sein de l'Institut, la présidente-directrice générale informe le conseil d'administration que l'actualisation de l'entente tripartite sur le dépistage des maladies chroniques doit faire l'objet

d'un ajustement. Cet ajustement est convenu avec le président-directeur général de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, M. Luc Boileau, dans un échange de correspondance s'étant conclu le 15 mai 2017. Il est précisé que l'esprit de l'entente est toutefois respecté.

8. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

M. Claude Bernier, directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative, se joint au conseil pour le point 8 sur les affaires administratives.

8.1 Rapport du comité d'audit

M^{me} Carole Larouche, présidente du comité d'audit, fait rapport des activités de ce comité dont la dernière séance s'est tenue le 8 mai 2017.

M^{me} Larouche informe les membres du conseil que le comité d'audit a porté son attention sur l'étude détaillée de la proposition budgétaire 2017-2018 et sur deux projets de résolution. Ces trois sujets sont traités respectivement aux points 8.1.1, 8.1.2.1 et 8.1.2.2. La Direction des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative a été en mesure de répondre à toutes les questions à l'entière satisfaction du comité d'audit.

8.1.1 Adoption du budget 2017-2018 consolidé (activités régulières et projets spéciaux) et du budget des immobilisations

Le budget 2017-2018 présente des résultats des opérations courantes en équilibre budgétaire avec des produits de 72,729 M\$ et des charges de 72,729 M\$ tout en permettant une marge de manœuvre en cas d'imprévu. Enfin, les résultats montrent une augmentation des revenus de 5 % par rapport à 2016-2017, une première depuis 5 ans.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Céline Plamondon, appuyée par D^r Jean-Pierre Trépanier, le budget 2017-2018 de l'Institut national de santé publique du Québec est adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-05-17/05

Adoption du budget 2017-2018 de l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU que l'Institut doit présenter dans ses états financiers annuels le budget 2017-2018 autorisé par sa gouvernance.

ATTENDU que le conseil d'administration est l'instance qui doit approuver le budget 2017-2018.

ATTENDU que le budget 2017-2018 a été présenté au comité d'audit du 8 mai 2017 et que celui-ci en recommande l'adoption par le conseil d'administration.

ATTENDU que le budget 2017-2018 présente des résultats des opérations courantes en équilibre budgétaire avec des produits de 72,729 M\$ et des charges de 72,729 M\$.

ATTENDU que le budget 2017-2018 prévoit des charges en lien avec les excédents affectés de 1,896 M\$ réparties comme suit :

	Montant
Besoin en lien avec la transition et l'optimisation	0,149 M\$
Poursuite des activités et projets autorisés avec la contingence 16-17	0,675 M\$
Amortissement des immobilisations financées par les excédents affectés	0,800 M\$
Poursuite des projets autorisés antérieurement en lien avec le projet scientifique notamment la mise en place du bureau de projets	0,272 M\$
Total	1,896 M\$

ATTENDU que le budget 2017-2018 prévoit des investissements en immobilisations de 6,264 M\$ dont le financement se répartit comme suit :

	Montant
Budget d'investissement courant	
Budget d'investissement courant des activités régulières	0,735 M\$
Excédent affecté disponible pour les investissements courants en immobilisations	0,500 M\$
Budget d'investissement sur des enveloppes dédiées	
Excédent affecté disponible pour le SGIL au LSPQ	0,064 M\$
Excédent affecté pour les investissements autorisés antérieurement	1,544 M\$
Budget des projets spéciaux	2,398 M\$
SI-PMI	1,023 M\$
Total	6,264 M\$

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

D'autoriser le budget 2017-2018 de l'Institut national de santé publique du Québec.

8.1.2 Affectation et utilisation des excédents affectés

Suivant l'approbation du budget, deux projets de résolution sont présentés par M. Bernier. L'état de situation sur les excédents cumulés projetés au 31 mars 2017 est provisoire étant donné que la procédure de fin d'exercice n'est pas terminée et que le Vérificateur général du Québec n'a pas encore réalisé ses travaux de vérification.

8.1.2.1 Affectation des excédents provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2017

Un premier projet de résolution concerne l'affectation d'un montant de 2,0 M\$ provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2017 et se répartissant comme suit :

- 0,675 M\$ pour la poursuite des projets autorisés par la contingence 2016-2017. Des activités pour 1 M\$ ont été autorisées suite à l'absence de compressions pour 2016-

2017. Au 31 mars 2017, une somme de 0,325 M\$ avait été dépensée. Le résiduel non dépensé de 0,675 M\$ se retrouve donc dans le 2,066 M\$ d'excédent projeté. L'Institut désire affecter cette somme pour poursuivre les activités en 2017-2018;

- 0,400 M\$ pour les projets structurants et les équipements spécialisés du Centre de toxicologie du Québec (CTQ);
- 0,300 M\$ pour les projets structurants et les équipements spécialisés du Laboratoire de santé publique du Québec;
- 0,625 M\$ dont l'utilisation sera à préciser.

La répartition finale se fera suite à la finalisation des états financiers et sera soumise au conseil d'administration pour approbation.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Sonia Bélanger, appuyée par M^{me} Carole Larouche, la résolution # 2017-05-17/03 sur l'application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux de l'Institut national de santé publique du Québec est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-05-17/03

Application de la Politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux de l'Institut national de santé publique du Québec

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.

ATTENDU qu'il demeure avant affectation et en considérant les résultats préliminaires de 2016-2017, un excédent cumulatif non affecté de près 3,121 M\$ au 31 mars 2017.

ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,500 M\$ pour faire face aux éventualités.

ATTENDU la volonté de conserver un excédent cumulé non affecté d'au moins 0,301 M\$ pour finaliser certains dossiers dont les excédents ont été constatés antérieurement.

ATTENDU que l'excédent cumulé non affecté actuellement disponible pour affectation et ce, avant la finalisation des états financiers et la vérification externe par le Vérificateur général du Québec s'élève à 2,320 M\$

	Montant
Excédent cumulé non affecté au 31 mars 2016	1,555 M\$
Affectation du mois d'octobre 2016	(0,500 M\$)
Résultats non affectés préliminaires 2016-2017	2,066 M\$
Excédent cumulé non affecté préliminaire au 31 mars 2017	3,121 M\$
(-) Excédent cumulé non affecté pour faire face aux éventualités	(0,500 M\$)

(-) Excédent cumulé non affecté pour finaliser certains dossiers	(0,301 M\$)
Montant préliminaire disponible pour affectation	2,320 M\$

ATTENDU qu'il est prudent de conserver une marge de manœuvre de 0,320 M\$

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

D'autoriser l'affectation d'un montant de 2,0 M\$ provenant de l'excédent cumulé non affecté au 31 mars 2017 pour les besoins suivants :

- 0,675 M\$ pour la poursuite des projets autorisés par la contingence 2016-2017. Des activités pour 1 M\$ ont été autorisées suite à l'absence de compressions pour 2016-2017. Au 31 mars 2017, une somme de 0,325 M\$ avait été dépensée. Le résiduel non dépensé de 0,675 M\$ se retrouve donc dans le 2,066 M\$ d'excédent projeté. L'Institut désire affecter cette somme pour poursuivre les activités en 2017-2018;
- 0,400 M\$ - pour les projets structurants et les équipements spécialisés du Laboratoire de toxicologie du Québec (CTQ);
- 0,300 M\$- pour les projets structurants et les équipements spécialisés du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ);
- 0,625 M\$ dont l'utilisation sera à préciser.

La répartition finale se fera suite à la finalisation des états financiers et sera soumise au conseil d'administration pour approbation.

8.1.2.2 Précisions sur l'utilisation des excédents affectés

Lors de l'exercice 2016-2017, une somme de 0,6 M\$ avait été affectée en réponse à des besoins d'optimisation et de transition. Étant donné que les compressions anticipées de 1,5 M\$ en 2016-2017 ne se sont pas avérées, la somme de 0,6 M\$ n'a pas été utilisée. Cette somme serait distribuée de la façon suivante :

- 149 000 \$ pour poursuivre des mandats initialement prévus sur le 0,6 M\$, mais reportés en 2017-2018 ;
- 451 000 \$ à remettre dans le résiduel dans l'enveloppe disponible pour l'optimisation dont l'utilisation sera précisée ultérieurement.

Sur proposition dûment formulée par D^r Jean-Pierre Trépanier, appuyée par M^{me} Sylvia Kairouz, la résolution # 2017-05-17/03 sur l'utilisation de l'excédent cumulatif affecté pour les besoins de transition en 2017-2018 est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-05-17/01

Utilisation de l'excédent cumulé affecté pour les besoins de transition en 2017-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la politique sur l'affectation de l'excédent attribuable à la réalisation des projets spéciaux (PO-03-2001) de l'Institut national de santé publique du Québec le 28 mai 2001 et l'adoption de sa révision le 19 octobre 2005.

ATTENDU que la somme de 0,600 M\$ affectée en 2016-2017 pour les besoins d'optimisation et de transition n'a pas été utilisée.

ATTENDU que des activités de transition à la hauteur de 0,149 M\$ prévue initialement en 2016-2017 seront plutôt réalisées en 2017-2108.

ATTENDU qu'actuellement, il n'y a pas d'autres besoins d'utilisation de cette enveloppe.

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu :

D'autoriser que la somme de 0,600 M\$ prévue pour soutenir la démarche d'optimisation pour l'exercice 2016-2017 et qui n'a pas été utilisée soit transférée à la hauteur de 0,149 M\$ pour réaliser des activités de transition initialement prévues en 2016-2017 et que le solde de 0,451 M\$ soit retourné à l'enveloppe générale d'optimisation dont l'utilisation sera à préciser ultérieurement.

8.1.3 Liste des contrats de service de plus de 25 K\$

En conformité de l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, le dirigeant d'un organisme public doit informer son conseil d'administration de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$.

Ainsi, pour la période du 9 mars 2017 au 3 mai 2017, deux contrats de services de plus de 25 000 \$ ont été signés, lesquels ne comportent aucun risque.

Une liste à cet effet est déposée au conseil.

8.2 Rapport du comité des ressources humaines

M^{me} Natalys Bastien, directrice des ressources humaines, se joint au conseil d'administration pour le point 8.2 sur le rapport du comité des ressources humaines. D' François Desbiens, président du comité des ressources humaines, fait rapport des activités du comité dont la dernière réunion s'est tenue le 12 mai

2017. Les principaux sujets abordés ont été le plan d'effectifs 2017-2018, le suivi du plan de travail, le versement d'une indemnité de départ, l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et le suivi du tableau de bord sur les ressources humaines.

Deux dossiers sont présentés pour décision aux points 8.2.1 et 8.2.2.

8.2.1 Adoption du plan d'effectifs 2017-2018

Le plan d'effectifs 2017-2018 soumis à l'approbation du conseil d'administration compte 628,28 postes équivalents temps complet (ETC) dont 54,18 médecins, soit 12,37 postes ETC de plus que le plan approuvé au mois de mai 2016. Cet écart s'explique par une augmentation de 21,4 postes sous octroi avec titulaire temporaire et de 5,45 des effectifs surnuméraires. On constate également une diminution de 8,8 postes permanents, de 3 postes sous octroi avec titulaire permanent, de 0,68 ETC des effectifs médicaux et de 2 ETC des salariés prêtés selon une entente de subvention.

Une analyse détaillée du plan d'effectifs est présentée. Parmi les faits saillants, on note :

- Une augmentation de 12 % par rapport à l'an dernier (augmentation des postes temporaires et diminution des postes permanents). Le taux de titularisation s'élève à 110 % (diminution de 17,2 % des postes permanents, non seulement professionnels, depuis avril 2014, soit 62,1 ETC) ;
- Un taux d'encadrement de 7,03 % (diminution de 0,37 % par rapport à l'année précédente) ;
- En 2016-2017, il y a eu 11 départs à la retraite. D'ici fin 2020, 73 départs à la retraite sont à prévoir, soit un permanent sur cinq et un cadre sur trois ;
- En excluant les ressources à la Direction des technologies de l'information affectées à des projets spéciaux et non au soutien, le pourcentage d'effectifs consacré au soutien corporatif et administratif est de 10 %. C'est donc une proportion de 90 % des effectifs qui est dédiée à des activités en lien direct avec la mission de l'Institut.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Annie Bourgeois, appuyée par D^r François Desbiens, le Règlement sur les effectifs des membres du personnel de l'Institut national de santé publique du Québec pour l'exercice financier 2017-2018 est adopté à l'unanimité.

8.2.2 Versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi

M^{me} Natalys Bastien présente un état de situation afin de soutenir la recommandation du versement d'une indemnité de départ dans le cadre d'une fin d'emploi.

Des problèmes ont été constatés à l'occasion de ces replacements, dont certains à l'externe. Face à cette situation, et d'un commun accord avec la personne visée, la PDG a décidé de mettre fin à son engagement. L'analyse juridique du dossier démontre qu'une indemnité de départ équivalente à 12 mois de salaire (4 mois par année de service) serait applicable en cas de résolution d'un litige.

Sur proposition dûment formulée par M^{me} Carole Lalonde, appuyée par D^r François Desbiens, la résolution numéro 2017-05-17/04 portant sur le versement d'une indemnité de départ à [REDACTED] est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 2017-05-17/04

Départ de [REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED] (ci-après désigné le « Cadre ») occupe la fonction de [REDACTED] de l'Institut national de santé publique du Québec (ci-après désigné : l'« Institut ») au statut de cadre intermédiaire depuis [REDACTED]

ATTENDU QUE les conditions du Cadre, à titre de cadre intermédiaire, sont celles prévues au règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux, D.1218-96 (1996) 128 G.O. II, 5749, conformément au règlement interne adopté par le conseil d'administration de l'Institut (ci-après désigné le « Règlement »);

ATTENDU QU'à titre de cadre, la Cadre est assujettie aux mesures de fin d'engagement prévues aux articles 129.5 et 129.6 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement stipule que l'indemnité de départ doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le versement de cette indemnité est conditionnel à la renonciation par

écrit de [REDACTED] à tout recours envers l'INSPQ dans le cadre d'une quittance conforme au Règlement en vigueur;

Sur proposition dûment formulée et appuyée, il est résolu de verser à [REDACTED] les indemnités de départ en application des articles 129.5 et 129.6 du Règlement.

8.2.3 Suivi des négociations

M^{me} Natalys Bastien présente l'état d'avancement des négociations au conseil d'administration dans le contexte où une lettre a été adressée aux membres du conseil, ce matin, par le syndicat des professionnels. Au terme de cette présentation, les membres conviennent d'une réponse à transmettre au syndicat sous la signature de M. Denis Marion.

9. AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Denis Marion, fait rapport de la dernière séance du comité qui s'est tenue le 11 mai 2017. Le principal dossier traité fut l'analyse de la recevabilité de la demande de révocation d'un membre du comité d'éthique de santé publique et la préparation de l'audition qui s'est déroulée en séance aujourd'hui. Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique a également été révisé et une proposition est soumise au conseil au point 9.1.1.

9.1.1 Révision du mandat

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration, prévue le 21 juin 2017.

9.1.2 Déclarations d'intérêts

Les déclarations d'intérêts effectuées à la fin du mois de mars 2017 ont été analysées. Aucun nouvel intérêt n'a été déclaré par les membres.

9.1.3 Calendrier 2017-2018

M. Denis Marion propose aux membres le calendrier des prochaines séances du conseil d'administration.

10. PRÉSENTATION PAR LA DIRECTION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE LA TOXICOLOGIE (DSET) – CHANGEMENTS CLIMATIQUES ;

M. Daniel Bolduc, directeur scientifique à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie (DSET) accompagne D^r Pierre Gosselin qui présente l'évolution de l'adaptation aux changements climatiques en santé publique au Québec depuis 20 ans. Il s'agit d'un dossier pour lequel l'INSPQ est à l'avant-scène de la recherche. Beaucoup d'outils de transfert des connaissances ont été développés pour les besoins des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et d'autres secteurs. Le rayonnement scientifique international est important. Un échange avec le conseil d'administration a suivi la présentation qui a suscité un vif intérêt auprès des membres.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS – COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES COMITÉS DU CONSEIL

Les comptes-rendus approuvés du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines et du comité d'audit sont déposés dans l'Extranet du conseil pour information.

13. ÉCHANGES À HUIS CLOS

13.1 Appréciation de l'évolution de l'Institut national de santé publique du Québec ;

13.2 Appréciation du fonctionnement général de l'Institut national de santé publique du Québec – Discussion en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale ;

14. DIVERS

M^{me} Nicole Damestoy présente, pour décision, une demande qu'elle a reçue de la directrice générale de La Fondation Québec Philanthrope afin de siéger au comité de gouvernance de l'organisme. Un état de situation exposant le contexte de la demande est déposé.

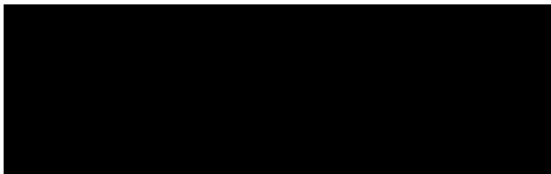
Le conseil d'administration est d'accord afin que la PDG de l'Institut réponde positivement à cette invitation.

15. PROCHAINE SÉANCE : 21 JUIN 2017

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Montréal le 21 juin 2017.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 30.



Julie Gauthier

Secrétaire du conseil d'administration
de l'Institut national de santé publique du Québec

Québec, le 16 juin 2017